



**RÉPUBLIQUE  
FRANÇAISE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*



FINANCES PUBLIQUES

**Direction Générale Des Finances Publiques**  
**Direction Nationale d'Interventions Domaniales**  
Pôle des Ventes mobilières – Division Juridique  
3, avenue du Chemin de Presles  
94 417 – SAINT-MAURICE CEDEX  
Affaire suivie par : M. KINDA  
Tél : 01 45 11 62 23  
E-mail : [dnid@dgfip.finances.gouv.fr](mailto:dnid@dgfip.finances.gouv.fr)  
Site internet : [encheres-domaine.gouv.fr](http://encheres-domaine.gouv.fr)

## CAHIER DES CLAUSES PARTICULIÈRES

### POUR LA VENTE PAR APPEL D'OFFRES

le 20 JUIN 2025

**de 4 hélicoptères AIRBUS Helicopters et pièces détachées  
de type AS 355F2**



# SOMMAIRE

<b>ARTICLE 1 - OBJET DE LA VENTE</b> .....	<b>4</b>
1.1. - Caractéristiques générales.....	4
1.2. - Caractéristiques particulières.....	4
<b>ARTICLE 2 - LOTISSEMENT</b> .....	<b>4</b>
2.1. - Caractéristiques générales communes aux lots 1 à 4 (hélicoptères AS 355F2) :.....	4
2.2. - Désignation du lot n°1 : 1 hélicoptère AS 355F2 n° 5026 et pièces afférentes.....	5
2.3. - Désignation du lot n°2 : 1 hélicoptère AS 355F2 n° 5156 et pièces afférentes.....	6
2.4. - Désignation du lot n°3 : 1 hélicoptère AS 355F2 n° 5298 et pièces afférentes.....	9
2.5. - Désignation du lot n°4 : 1 hélicoptère AS 355F2 n° 5299 et pièces afférentes.....	10
2.6. - Désignation du lot n°5 : équipements, pièces détachées et outillages d'hélicoptère de type AS 355F2.....	11
<b>ARTICLE 3 - SITUATION JURIDIQUE DES BIENS</b> :.....	<b>11</b>
3.1. - Qualification civile :.....	11
3.2. - Nationalité française :.....	11
3.3. - Absence de privilèges et hypothèques :.....	11
3.4. - Maintien en classe :.....	11
3.5. - Radiation du registre d'immatriculation.....	12
<b>ARTICLE 4 - RECHERCHE DE CLIENTÈLE</b> :.....	<b>12</b>
<b>ARTICLE 5 - RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES ET VISITES</b> :.....	<b>12</b>
5.1. - Renseignements complémentaires :.....	12
5.2. - Visites :.....	12
<b>ARTICLE 6 - CONDITIONS PARTICULIÈRES</b> :.....	<b>14</b>
6.1. - Frais :.....	14
6.2. - Taxes :.....	14
6.3. - Assurances :.....	14
6.4. - Effacement des signes distinctifs :.....	14
<b>ARTICLE 7 - MODALITÉ DE LA VENTE PAR APPEL D'OFFRES : RÉDACTION ET DÉPÔT D'UNE SOUMISSION</b> :.....	<b>15</b>
7.1. - Rédaction et dépôt d'une soumission :.....	15
7.2. - Offres d'achat présentées par des candidats étrangers :.....	15
7.3. - Offres d'achat présentées par mandataire :.....	16
7.4. - Date limite de dépôt des offres d'achat :.....	16
7.5. - Sélection des offres et notification :.....	17
<b>ARTICLE 8 - DÉTERMINATION DU PRIX ET PAIEMENT</b> .....	<b>17</b>
8.1. - Après approbation de la soumission.....	17
8.2. - Validité des paiements :.....	17
8.3. - Documents à produire lors du paiement :.....	18
8.4. - Sanction en cas de défaut de paiement intégral ou de non production de l'attestation de régularité fiscale.....	19
<b>ARTICLE 9 - ABSENCE DE GARANTIE</b> :.....	<b>19</b>
<b>ARTICLE 10 - RESPONSABILITÉ</b> :.....	<b>19</b>
10.1. - Transfert des risques lié au transfert de propriété :.....	19
10.2. - Responsabilité antérieure au transfert de propriété :.....	20
10.3. - Responsabilité postérieure au transfert de propriété :.....	20
<b>ARTICLE 11 - TRANSFERT DE PROPRIÉTÉ</b> :.....	<b>20</b>
11.1. - Constitution du droit de propriété de l'acquéreur sous double condition résolutoire :.....	20
11.2. - Confirmation du droit de propriété de l'acquéreur lors de la levée de la double condition résolutoire :.....	21

11.3. - Opposabilité du droit de propriété de l'acquéreur :.....	21
<b>ARTICLE 12 - ENLÈVEMENT :.....</b>	<b>21</b>
<b>ARTICLE 13 - CLAUSE PÉNALE :.....</b>	<b>22</b>
<b>ARTICLE 14 - VENTE A L'EXPORTATION :.....</b>	<b>22</b>
<b>ARTICLE 15 - DÉCISION D'ATTRIBUTION :.....</b>	<b>22</b>
<b>ARTICLE 16 - CLAUSES ET CONDITIONS GÉNÉRALES :.....</b>	<b>22</b>
<b>ARTICLE 18 - RÈGLEMENT DES CONTESTATIONS ET DES LITIGES :.....</b>	<b>22</b>
<b>ANNEXES.....</b>	<b>24</b>
Annexe 1 : Lot n° 5 : liste détaillée d'équipements, de pièces détachées et d'outillages d'hélicoptère de type AS 355 - MÉRIGNAC (33)	
Annexe 2 A : soumission lot 1	
Annexe 2B : soumission lot 2	
Annexe 2C : soumission lot 3	
Annexe 2D : soumission lot 4	
Annexe 2E : soumission lot 5	

## ARTICLE 1 - OBJET DE LA VENTE

### 1.1. - Caractéristiques générales

Le présent Cahier des Clauses Particulières (CCP) a pour objet la vente domaniale par "appel d'offres", de 4 hélicoptères AS 355F2, du constructeur AIRBUS Helicopters, accompagnés chacun d'optionnels et d'équipements listés ci-après ainsi qu'un lot de pièces détachées de modèle AS 355.

### 1.2. - Caractéristiques particulières

Les 5 lots sont les suivants :

- lot n° 1 : hélicoptère AS 355 n° 5026 (immatriculé F-ZBAC), équipé pour le vol aux instruments,
- lot n° 2 : hélicoptère AS 355 n° 5156 (immatriculé F-ZBAD), équipé pour le vol aux instruments,
- lot n° 3 : hélicoptère AS 355 n° 5298 (immatriculé F-ZBEK), équipé pour le vol à vue,
- lot n° 4 : hélicoptère AS 355 n° 5299 (immatriculé F-ZBEL), équipé pour le vol à vue,
- lot n° 5 : pièces détachées d'hélicoptère de type AS 355.

Les 5 lots de cette vente sont vendus **en l'état et sans garantie d'aucune sorte**.

Le descriptif des biens a une valeur strictement indicative et non contractuelle.

## ARTICLE 2 - LOTISSEMENT

### 2.1. - Caractéristiques générales communes aux lots 1 à 4 (hélicoptères AS 355F2) :

<b>Constructeur</b>	AÉROSPATIALE puis AIRBUS Helicopters
<b>Type</b>	AS 355F2
<b>Registre d'immatriculation</b>	Direction de la Sécurité Aéronautique de l'État (DSAÉ)
<b>Certification</b>	aéronef de catégorie normale FAR PART 27 - hélicoptère certifié mono-pilote pour le vol à vue de jour et de nuit
<b>Masse maximale autorisée</b>	2540 kg
<b>Capacité</b>	1 pilote et 5 places en version transport de passagers
<b>Vitesse maximale absolue avec puissance</b>	150 Kt
<b>Vitesse maximale absolue sans puissance</b>	120 Kt
<b>Altitude pression maximale</b>	16 000 ft
<b>Températures minimale/maximale approuvées</b>	- 40 ° C / standard + 35° C, limitée à + 50° C
<b>Domaine de vent pour mise en route et arrêt des rotors</b>	40 Kt à tous les caps et 50 Kt vent de face
<b>Stationnaire Hors Effet de Sol (HES) démontré</b>	5 500 ft à l'ISO 0 °C à la masse maximale
<b>Vitesse ascensionnelle au niveau de la mer à une Vitesse indiquée de 55 Kt (température Std.)</b>	1 400 ft/mn à la masse maximale sur 2 moteurs à la Puissance Maximale Continue (PMC) 200 ft/mn à la masse maximale sur 1 moteur à la Puissance Maximale Continue (PMC)
<b>Diamètre rotor principal tri-pales</b>	10,69 m
<b>rotor AR bipales</b>	1,86 m
<b>longueur totale rotor tournant</b>	12,94 m
<b>longueur / largeur fuselage pales repliées</b>	10,93 m / 2,53 mètres
<b>empattement</b>	2,17 m
<b>hauteur de la tête rotor avec train bas/train haut</b>	3,14 m / 3,34 m
<b>garde au sol avec train bas/train haut</b>	0,39 m / 0,59 m
<b>Moteurs</b>	2 turbomoteurs ALLISON 250 C 20 F de conception modulaire à turbine libre
<b>puissances homologuées mono et bimoteurs</b>	328 kW et 510 kW
<b>Quantité carburant utilisable</b>	730 litres (réservoir AV : 45 %, réservoir AR 55%)
<b>consommation</b>	de l'ordre de 0,8 kg/km au niveau de la mer à la vitesse de croisière de 115 kt
<b>Autonomie</b>	de l'ordre de 2 h 45
<b>Distance franchissable</b>	de l'ordre de 700 km à 115 Kt au niveau de la mer

## 2.2. - Désignation du lot n°1 : 1 hélicoptère AS 355F2 n° 5026 et pièces afférentes

### a) caractéristiques particulières de l'hélicoptère AS 355 n° 5026 (immatriculé F-ZBAC) :

Type	AS 355F2
n° de série – immatriculation	5026 – F-ZBAC
Année construction	juin 1982
mise en service en douane	juil. 1993
Certificat Immatriculation	CI DGDDI 2015-12-0001 du 13 décembre 2015 (aéronef radié le 20 sept. 2023)
Certificat de navigabilité	CDN-DGDDI-2015-12-0001 du 13 décembre 2015 (suspendu le 20 septembre 2023)
Certificat d'examen de nav.	CEN-DGDDI-2015-12-0001 du 13 décembre 2015
Masse à vide	1640 kg
Heures en vol / atterrissages	10 414,6 h / 10 065 ATT
heures moteur gauche (250 C20 n° 840556)	moteur déposé (en container)
heures moteur droit (250 C20 n° 840008)	13 927,3 h (TSN)
Optionnels installés (parties fixes et mobiles)	Capacité vol aux instruments Radar météo GPS TRIMBLE TNL 200 traité compatibilité Bas Niveau de Lumière (BNL) système vide-vite
Capacité opérationnelle (parties fixes uniquement)	treuil de sauvetage flottabilité de secours
Dernière visite majeure	Phase 600 h : fait en 2019, reste 162,6 h de potentiel
Dernières inspections techniques	Phase 300 h : fait en 2019, reste 162,6 h de potentiel Phase 100 h : fait en 2019, reste 62 h de potentiel
Dernier examen de navigabilité	le 12 décembre 2017

### Constats d'anomalies relevés sur le dernier Compte Rendu Matériel (CRM)

- aéronef arrêté de vol au mois d'avril 2020.

### b) inventaire des pièces liées au giravion du lot n° 1 - AS 355F2 n° 5026 :

désignation	référence	n° série	Qté	Obs.	conditionnement
AS 355F2 sur faux train	/	5026	1	1 GTM	/
Mât rotor équipé	/	/	1	à réparer	/
Plan fixe	1305200202	TB 6539	1	Bon état	/
Dérive haute	1405221301	TB 5935	1	Bon état	/
Dérive basse	1405210203	TB 5816	1	Bon état	/
Pale principale	/	7576	1	à réparer	/
Pale principale	/	9513	1	à réparer	/
Pale principale	/	10623	1	à réparer	/
Génératrice et son collier	150SG117Q	5450	1	bon état	/
Trompette (arbre de liaison GTM/BTP)	/	/	1	bon état	caisse en bois
Échappement génératrice	/	/	2	/	caisse en bois
Train d'atterrissage complet avec vide-vite	/	/	1	bon état	/
Câblage GTM 2	/	/	1	/	carton A
Antenne radar	4000525	K2940			carton A
Pièces diverses pour remontage (accu, ferrure de train, grille tunnel, consommables, ..)	/	/	1	/	cartons B et C
Kit Service Bulletin (SB) manette de débit	/	/	1	incomplet	Carton D

## 2.3. - Désignation du lot n°2 : 1 hélicoptère AS 355F2 n° 5156 et pièces afférentes

### a) caractéristiques particulières de l'hélicoptère AS 355F2 n° 5156 (immatriculé F-ZBAD) :

Type	AS 355F2
n° de série – immatriculation	5156 – F-ZBAD
Année construction	juin 1983
mise en service en douane	juil. 1992
Certificat Immatriculation	CI DGDDI 2015-12-0001 (aéronef radié le 20 sept. 2023)
Certificat de navigabilité	CDN-DGDDI-2010-10-0001 du 4 août 2010 (suspendu le 20 septembre 2023)
Certificat d'examen de nav.	CEN-DF-2013-02-001 du 6 février 2014
Masse à vide	1645 kg
Heures en vol / atterrissages	9 262,2 h / 9163 ATT
heure/cycles moteur gauche (C20 n°CAE 840823)	7768,2 h (TSN) / 6922 Cy – moteur déposé
heures/cycles moteur droit (C20 n° CAE 841061)	12 037,1 h (TSN) / 11 064 Cy – moteur déposé
Optionnels installés (parties fixes et mobiles)	Capacité vol aux instruments boîtier radioCOM/NAV GPS GARMIN GNS 430 traité compatibilité Bas Niveau de Lumière (BNL) système vide-vite
Capacité opérationnelle (parties fixes uniquement)	Radar météo treuil de sauvetage flottabilité de secours
Dernière visite majeure	Phase 200 h : le 31 mars 2017 à 9161,3 h
Dernières inspections techniques	Phase 600 h : le 12 août 2015 à 8 967,1 h Phase 100 h : le 30 juin 20216 à 9 061,3 h
Dernier examen de navigabilité	le 6 février 2014

#### Constats d'anomalies relevés sur le dernier CRM du 15 mai 2017

– présence d'huile sous moteur gauche.

#### Liste des travaux reportés :

– échange glace coulissante gauche.

#### Fiche de relevé d'anomalies mineures :

- Item 5156/01 : léger enfoncement ( $\approx 1 \text{ cm}^2$ ) côté gauche sur bord d'attaque du plan fixe horizontal,
- Item 5156/02 : crique au niveau de l'arrondi en extrémité du capot BTP gauche,
- Item 5156/03 : crique (longueur 20 mm) au niveau d'une vis de fixation en bas du pare-brise gauche,
- Item 5156/04 : manque de matière au niveau du trou de purge du verrou de fenêtre côté gauche du capot arrière,
- Item 6/05 : impact de XX mm (non mesuré) de profondeur sur 7 mm de longueur sur l'arrête du bord de fuite du plan fixe horizontal côté gauche.

### b) Inventaire des pièces liées au giravion du lot n° 2 - AS 355F2 n° 5156 :

#### 2.3.b.i) - Éléments conditionnés avec aéronef

désignation	référence	n° série	Qté	Obs.	conditionnement
Porte coulissante + pièces détachées	350A25-0120-002	/	1	/	en cabine
Plexiglas porte pilote	/	/	1	/	en cabine
Biellette de commande	/	/	1	/	compartment BTP
Plan fixe	/	TB 5834	1	/	/

2.3.b.ii) - Éléments stockés en caisse

désignation	référence	n° série	Qté	Obs.	conditionnement
Pales principales	/	/	3	/	en caisse 5156
systèmes de flottabilités de secours	MFG 02/2016 et 03/2016	2892 2877	2	percutés	en caisse 5156
Bielle longue Cde de RAC	355A27-1910-0402	/	1	/	en caisse 5156

2.3.b.iii) - Éléments stockés sur palette

désignation	référence	n° série	Qté	Obs.	conditionnement
Turbomoteur (GTM)	250-C20F	CAE 841061	1	/	sur palette 5156
ensemble mat principal	/	M293	1	/	sur palette 5156
servos-commande principales	/	/	2	/	sur palette 5156
anti-vibreur	/	/	1	/	sur palette 5156
Boîte de Transmission Principale (BTP)	355A32-0600-04	M5654	1	BTP complète	sur palette 5156
Boîtier de conjugaison	355A32-0200-05	M5077	1	/	sur palette 5156
Moyen du Rotor Principal (MRP)	355A31-0001-09	M720	1	PMA205	sur palette 5156
ensemble épicycloïdal	355A32-0600-04	M5654	1	/	sur palette 5156

2.3.b.iv) - Éléments stockés - carton A

désignation	référence	n° série	Qté	Obs.	conditionnement
Pump gear	386500-5	T100083	1	avec tuyauterie	5156 - carton A
Compresseur	6890550	M293CAC316 22F	1	/	5156 - carton A
Faisceau électrique	/	/	1	/	5156 - carton A
Tuyauterie rigide	/	/	1	/	5156 - carton A
Lot de tuyauteries	/	/	1	/	5156 - carton A
governor	2549170-2	HR46208	1	/	5156 - carton A
Fuel Control Unit (FCU)	2524644-31	BR50690	1	/	5156 - carton A
Cloison pare-feu	6898576	/	1	/	5156 - carton A
Vanne de décharge	23053176	FF37285	1	/	5156 - carton A
Ensemble entrée d'air	355A58-0522-01	/	1	/	5156 - carton A
Tubes de décharge	23035281	/	2	/	5156 - carton A
Chambre de combustion	23031260	/	1	/	5156 - carton A
Allumeur torche	6877518	/	1	/	5156 - carton A
Valve	6895171	9061584	1	/	5156 - carton A
Filtre PC	211-1025	/	1	/	5156 - carton A
Gear box	23001938	CAG40019	1	avec livret	5156 - carton A

**2.3.b.v) - Éléments stockés - carton B**

désignation	référence	n° série	Qté	Obs.	conditionnement
jaugeur	64757-100-2	2012	1	n° EASA BR1601113	5156 - carton B
jaugeur	64757-101-1	1193	1	n° EASA BR1600385	5156 - carton B

**2.3.b.vi) - Éléments stockés - carton C**

désignation	référence	n° série	Qté	Obs.	conditionnement
servos-commande	31026-010	545 et 356	2	+ 3 biellettes de pas	5156 - carton C
servo-commande	31026-110	586	1	/	5156 - carton C

**2.3.b.vii) - Éléments stockés - carton D**

désignation	référence	n° série	Qté	Obs.	conditionnement
Coupleur directeur de vol	419-00320-850	833	1	/	5156 - carton D
Calculateurs PA 85	418-00579-006	452 & 440	2	/	5156 - carton D
PA signal box	N2000345 (704A47131006B)	3104	1	/	5156 - carton D
Mécanismes antenne radar	4000504-0301	7472 & 9592	2	/	5156 - carton D
Génératrices-démarreur	150SG117Q1 150SG117Q	3495 & 2291	2	/	5156 - carton D
Régulateurs turbine	23065123 23086749	9750 & BR46024	2	/	5156 - carton D
Moteur réducteur	704A4323006	443	1	/	5156 - carton D
Fuel Control Unit (FCU)	23070606	333714	1	/	5156 - carton D
Fuel nozzle	23077068	AG74390	1	/	5156 - carton D
Puisard	6853301	/	1	/	5156 - carton D
Indicateur NR/NTL	7813-175-00-13	705	1	/	5156 - carton D

**2.3.b.viii) - Éléments stockés - carton E**

désignation	référence	n° série	Qté	Obs.	conditionnement
Génératrice-démarreur	150SG117Q	6119	1	/	5156 - carton E
Sortie d'air	/	/	2	/	5156 - carton E
Moteur réducteur	704A4323006	2816	1	/	5156 - carton E

**2.3.b.ix) - Éléments stockés - carton F**

désignation	référence	n° série	Qté	Obs.	conditionnement
Extincteurs	861390 (704A42820026)	832 et 19268	2	/	5156 - carton F
Gyro-directionnel	060-0015-00	5593	1	/	5156 - carton F
Balise de détresse	S1822502-02	LX1100024829	1	/	5156 - carton F
Génératrice-démarreur	150SG117Q	3212	1	/	5156 - carton F
Antenne radar	4000525-1212	5610	1	/	5156 - carton F
Boîte de commande TB	CP1976A1 (704A45360072)	3142	1	/	5156 - carton F
Passé cloison pare -feu	/	/	1	/	5156 - carton F

Bâche hydraulique avec pompe	/	/	1	/	5156 - carton F
Anneau de cardan	/	/	1	/	5156 - carton F
Frein rotor	/	/	1	/	5156 - carton F
Ensemble turbine	23069745	CAT26082	1	/	5156 - carton F

## 2.4. - Désignation du lot n°3 : 1 hélicoptère AS 355F2 n° 5298 et pièces afférentes

### a) caractéristiques particulières de l'hélicoptère AS 355F2 n° 5298 (immatriculé F-ZBEK) :

Type	AS 355F2
n° de série – immatriculation	5298 - F-ZBEK
Année construction	déc. 1983
mise en service en douane	Juillet 1995
Certificat Immatriculation	CI DGDDI 2015-05-0001 du 26 mai 2015 (aéronef radié le 20 sept. 2023)
Certificat de navigabilité	CDN-DGDDI-2015-05-0001 du 26 mai 2015 (suspendu le 20 septembre 2023)
Certificat d'examen de nav.	CEN-DF-2020-06-001 du 18 juin 2022
Masse à vide	1654 kg
Heures en vol / atterrissages	11 732,0 h / 11 825 ATT
heure/cycles moteur gauche	13 580,9 h (TSN) / 12 702 Cy
heures/cycles moteur droit	15 680,8 h (TSN) / 14 123 Cy
Optionnels installés (parties fixes et mobiles)	Capacité vol aux instruments boîtier radioCOM/NAV GPS GARMIN GNS 430 traité compatibilité Bas Niveau de Lumière (BNL) système vide-vite
Capacité opérationnelle (parties fixes uniquement)	Radar météo treuil de sauvetage flottabilité de secours
Dernière visite majeure	2T/2A le 31 mai 2023 à 11 600 h
Dernières inspections techniques	Phase 600 h : le 21 juillet 2022 à 11 332 h phase 200 h : le 24 octobre 2022 à 11 501 h Phase 100 h : le 24 avril 2023 à 11 600 h
Dernier examen de navigabilité	Le 18 juin 2022

Constats relevés sur le dernier CRM du 13 juillet 2023

– mise en container après arrêt d'exploitation.

### b) Inventaire des pièces liées au giravion du lot n° 3 – AS 355F2 n° 5298 :

Éléments conditionnés avec aéronef

désignation	référence	n° série	Qté	Obs.	conditionnement
AS 355F2 sur faux train	/	5026	1	/	/
Mât rotor équipé	/	/	1	/	/
Plan fixe	1305200202	TB 6445	1	/	/
Dérive haute	1405221301	TB 5270	1	/	/
Dérive basse	1405210203	TB 5680	1	/	/
Pale principale	355A11-0020-09	4121	1	/	/
Pale principale	355A11-0020-11	10488	1	/	/
Pale principale	355A11-0030-02	10623	1	/	/
Rotor AR (RAC)	355A12-0040-08	9223	1	/	/
Train d'atterrissage complet avec vide-vite	/	/	1	/	/

2 ensembles de 2 sièges	/	/	1	/	/
2 sièges sans barre	/	/	1	/	/
Control ASSY fuel	23070606	336212	1	à réparer	/
GOV. ASSY power turbine	23086749	BR45284	1	à réparer	/
Diabolo et barre de traction	/	/	2	/	/
Pneus daibolo	/	/	2	/	/
Antenne VHF	/	/	1	/	/
Treuil de sauvetage	76370-140-D	195	1	/	/
Poignée commande du treuil	/	/	3	/	/
Support commande du treuil	/	/	2	/	/
Poignée commande de la potence	/	/	2	/	/
Cable REEL ADAPTER	/	/	1	/	/

## 2.5. - Désignation du lot n°4 : 1 hélicoptère AS 355F2 n° 5299 et pièces afférentes

### a) caractéristiques particulières de l'hélicoptère AS 355F2 n° 5299 (immatriculé F-ZBEL) :

Type	AS 355F2
n° de série – immatriculation	5299 - F-ZBEL
Année construction	déc. 1983
mise en service en douane	01/07/95
Certificat Immatriculation	(aéronef radié le 20 septembre 2023)
Certificat de navigabilité	(suspendu le 20 septembre 2023)
Masse à vide	1670 kg
Heures en vol / atterrissages	7 641,2 h / 7 353 ATT
heure/cycles moteur gauche	13 519,4 h (TSN) / 12 527 Cy – moteur déposé
heures/cycles moteur droit	9 016,0 h (TSN) / 8 210 Cy
Optionnels installés (parties fixes et mobiles)	vol à vue système vide-vite traité compatibilité Bas Niveau de Lumière (BNL)
Capacité opérationnelle (parties fixes uniquement)	flottabilité de secours treuil de sauvetage
Dernière visite majeure	Visites S et 1200 h le 16 mai 2017 à 7 617,8 h
Dernières inspections techniques	Phase 600 h : le 6 novembre 2015 à 7 152,2 h Phase 100 h : le 5 octobre 2016 à 7 544 h

Constats d'anomalies relevés sur le dernier CRM du 22 mai 2017

– feu moteur gauche.

### b) Inventaire des pièces liées au giravion du lot n° 4 – AS 355F2 n° 5299 :

Éléments conditionnés avec aéronef

désignation	référence	n° série	Qté	Obs.	conditionnement
Mât rotor équipé	/	/	1	/	/
Plan fixe	1305200202	/	1	/	/
Pale principale	355A11-0020-09	4102	1	/	/
Pale principale	355A11-0020-11	7656	1	/	/
Pale principale	355A11-0030-02	20401	1	/	/
Antenne VHF	12-136P4	10491	1	/	/

antenne	133985-61	/	1	/	/
Marchepied train atterrissage	/	/	1	/	/
Anneau de cardan avec pion et épingle	/	/	1	/	/
Planche de bor pour éclairage BNL	/	/	2	/	/

## 2.6. - Désignation du lot n°5 : équipements, pièces détachées et outillages d'hélicoptère de type AS 355F2

La liste des équipements, des pièces détachées et des outillages mis à la vente est détaillée en annexe 1 sur demande.

Les équipements et pièces détachées « bon état » sont accompagnées d'un certificat libérateur (EASA Form one, FRA Form one ou équivalent ou d'un certificat de conformité).

Les outillages « bon état » sont accompagnés d'une fiche verte « bon état » de l'Organisme d'Entretien (OE) Douane.

Les équipements, pièces détachées et outillages à réparer ou à re-certifier sont accompagnés d'une fiche jaune de l'OE Douane qui précise la situation du matériel.

Le matériel « bon état » est physiquement séparé du matériel à réparer.

Il n'est pas impossible que du matériel classé « bon état » soit à re-certifier.

## ARTICLE 3 - SITUATION JURIDIQUE DES BIENS :

La Direction Générale des Douanes et Droits Indirects (DGDDI) du Ministère de l'Économie, des Finances et de la Souveraineté industrielle et numérique (MINEFI) a remis à la Direction Nationale d'Interventions Domaniales (DNID) les 5 lots décrits ci-dessus pour les vendre en qualité d'aéronefs, d'équipements, de pièces détachées et d'outillages retirés du service de l'État.

### 3.1. - Qualification civile :

Assurant la gestion de ces avions pour le compte de l'État, la DGDDI atteste qu'il s'agit d'aéronefs étatiques.

### 3.2. - Nationalité française :

Chaque giravion disposait d'un certificat de navigabilité étatique. Il bénéficie de la nationalité française<sup>1</sup>. Sa ré-immatriculation après transfert de propriété obéit aux normes et recommandations de l'Organisation de l'Aviation Civile Internationale (OACI, annexes à la convention de Chicago) et du code des transports de l'État français rappelées à l'article 11.3 ci-après.

Chaque giravion présente les signes distinctifs de l'État français (sigle/cocarde/emblème français) qui devront être effacés par l'acquéreur selon procédure rappelée aux articles 6.4 et 8.3.

### 3.3. - Absence de privilèges et hypothèques :

Chaque hélicoptère, acquis et exploité par l'État, est libre de toute hypothèque ou privilège visés par le code des transports<sup>2</sup>.

### 3.4. - Maintien en classe :

Le certificat de navigabilité de l'hélicoptère AS 355F2 n° 5026, immatriculé F-ZBAC, (lot n° 1) du 13 décembre 2015 a été suspendu par décision n° DGDDI-2023-09-13 en date du 20 septembre 2023.

Le certificat de navigabilité de l'hélicoptère AS 355F2 n° 5156, immatriculé F-ZBAD, (lot n° 2) a été suspendu par décision n° DGDDI-2023-09-14 en date du 20 septembre 2023.

Le certificat de navigabilité de l'hélicoptère AS 355F2 n° 5298, immatriculé F-ZBEK, (lot n° 3) du 26 mai 2015 a été suspendu par décision n° DGDDI-2023-09-15 en date du 20 septembre 2023.

<sup>1</sup> Article L 6121-1 du code des transports « tout aéronef immatriculé au registre français(...) a la nationalité française »

<sup>2</sup> L'hélicoptère n'est grevé d'aucune sûreté visée aux articles L 6122-1 et suivants ; L 6122-16 et suivants du code des transports (absence d'hypothèque conventionnelle, de super privilège des frais de justice, de rémunération pour sauvetage, frais de justice, absence de privilèges de droit commun).

Le certificat de navigabilité de l'hélicoptère AS 355F2 n° 5298, immatriculé F-ZBEL, (lot n° 4) a été suspendu par décision n° DGDDI-2023-09-16 en date du 20 septembre 2023.

Chaque aéronef étant vendu en l'état, l'acquéreur dont l'offre est retenue fait son affaire personnelle :  
– de toute diligence préalable à accomplir aux fins de prendre possession et de sécuriser l'enlèvement du giravion dans les conditions visées à l'article 12 ci-après ;  
– des formalités à accomplir pour poursuivre l'utilisation de l'hélicoptère en son nom conformément à la réglementation en vigueur. Le Domaine n'intervient pas dans l'accomplissement des dites formalités.

Concernant la poursuite de l'utilisation de l'aéronef, l'acquéreur doit notamment :  
– contacter les services de l'aviation civile du futur pays détenteur du registre d'immatriculation pour accomplir les formalités administratives et douanières visant à valider le transfert de propriété selon les règles internationales de l'aviation civile et du code des transports rappelées à l'article 11.3 ci après ;  
– transmettre une copie des documents ainsi rédigés au Domaine en application de l'article 8 ci-après.

### **3.5. - Radiation du registre d'immatriculation**

Les 4 hélicoptères AS 355F2 n° 5026, 5156, 5298 et 5299 ont été radiés le 20 septembre 2023 du registre d'immatriculation des aéronefs de l'état français, détenu par la Direction de la Sécurité Aéronautique de l'État (DSAÉ).

### **ARTICLE 4 - RECHERCHE DE CLIENTÈLE :**

La diffusion du présent cahier des charges est effectuée par le Domaine selon les formes applicables en matière de vente par appel d'offres ouvert.

Les stipulations du présent cahier des charges sont intégralement applicables à tous les candidats, quelle que soit l'autorité qui a porté la procédure à leur connaissance.

### **ARTICLE 5 - RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES ET VISITES :**

#### **5.1. - Renseignements complémentaires :**

► ***De nature technique :***

Les acquéreurs souhaitant obtenir de plus amples renseignements techniques sur les 4 lots proposés à la vente peuvent contacter :

en ce qui concerne l'Organisme de Gestion du Maintien de la Navigabilité (OGMN) :

Direction Nationale Garde-Côtes de la Douane (DNGCD)

Le Havre

[thomas.jullien@douane.finances.gouv.fr](mailto:thomas.jullien@douane.finances.gouv.fr)

Copie à : [dngcd-dmco-ogmn@douane.finances.gouv.fr](mailto:dngcd-dmco-ogmn@douane.finances.gouv.fr)

[maite.remigereau@douane.finances.gouv.fr](mailto:maite.remigereau@douane.finances.gouv.fr)

en ce qui concerne l'Organisme d'Entretien (OE) :

Base Centrale de Maintenance Aéronautique (BCMA)

Aéroport de Mérignac (33)

[maite.remigereau@douane.finances.gouv.fr](mailto:maite.remigereau@douane.finances.gouv.fr)

[thomas.jullien@douane.finances.gouv.fr](mailto:thomas.jullien@douane.finances.gouv.fr)

[dg-fin2@douane.finances.gouv.fr](mailto:dg-fin2@douane.finances.gouv.fr)

► **De nature administrative et juridique :**

Les acquéreurs qui souhaitent obtenir de plus amples renseignements juridiques concernant la présente procédure de vente et le dépôt des offres peuvent contacter :

Direction Nationale d'Interventions Domaniales (DNID)  
Pôle des ventes mobilières  
Monsieur KINDA Douni  
dnid.pc@dgfip.finances.gouv.fr

**5.2. - Visites :**

Les lots n° 1 à 4 sont entreposés à l'aéroport de VALENCE-Chabeuil (26) au sein de la société JET Systems Helicopters Service (JSHS), sise 158, allée de l'Ancien Hippodrome, 26 120 CHABEUIL.

**Une visite des lots 1 à 4 est organisée les 16 et 17 juin 2025 .**

**La documentation de chaque hélicoptère sera accessible et consultable lors de la visite.**

Le lot n° 5 est entreposé à l'aéroport de BORDEAUX-Mérignac (33), à la **Base Centrale de Maintenance Aéronautique (BCMA)**, sise rue Caroline AIGLE, 33 700 MÉRIGNAC.

**Une visite du lot 5 est organisée les 2 et 3 juin 2025.**

**Les visites sont obligatoires pour permettre notamment à l'acquéreur de prendre la mesure des diligences à accomplir pour en prendre possession. Elles s'effectuent uniquement sur rendez-vous selon protocole précisé ci-après :**

**a) Formulation de la demande de visite :**

L'acquéreur adresse une demande par courriel dans un délai minimal avant la date souhaitée :

pour les **lots 1 à 4 :**

à l'attention de **M<sup>me</sup> Maïté REMIGEREAU**  
[maite.remigereau@douane.finances.gouv.fr](mailto:maite.remigereau@douane.finances.gouv.fr)  
**M. Thomas JULLIEN**  
[thomas.jullien@douane.finances.gouv.fr](mailto:thomas.jullien@douane.finances.gouv.fr)  
**et de M. Ludovic PEIGNÉ**  
[ludovic.peigne@douane.finances.gouv.fr](mailto:ludovic.peigne@douane.finances.gouv.fr)  
qui retransmettront la demande de visite à la société JSHS

Copie à :

[dg-fin2@douane.finances.gouv.fr](mailto:dg-fin2@douane.finances.gouv.fr)  
[dg-fin2-aero@douane.finances.gouv.fr](mailto:dg-fin2-aero@douane.finances.gouv.fr)

pour le **lot 5 :**

Base Centrale de Maintenance Aéronautique (BCMA)  
aéroport de MÉRIGNAC  
à l'attention de **M<sup>me</sup> Maïté REMIGEREAU**  
[maite.remigereau@douane.finances.gouv.fr](mailto:maite.remigereau@douane.finances.gouv.fr)  
**M. Thomas JULLIEN**  
[thomas.jullien@douane.finances.gouv.fr](mailto:thomas.jullien@douane.finances.gouv.fr)  
**et de M. Ludovic PEIGNÉ**  
[ludovic.peigne@douane.finances.gouv.fr](mailto:ludovic.peigne@douane.finances.gouv.fr)

Copie à : [bcma-magasin-avion@douane.finances.gouv.fr](mailto:bcma-magasin-avion@douane.finances.gouv.fr)  
[dg-fin2@douane.finances.gouv.fr](mailto:dg-fin2@douane.finances.gouv.fr)  
[dg-fin2-aero@douane.finances.gouv.fr](mailto:dg-fin2-aero@douane.finances.gouv.fr)

#### **b) Composition de la demande de visite :**

La demande comporte les éléments suivants :

- identité complète et coordonnées de l'acquéreur demandant la visite : nom, prénom, état civil, adresse complète, téléphone sont à faire parvenir à la Base Centrale de Maintenance Aéronautique, au **moins 5 jours ouvrés** avant la date de visite envisagée,
- copie lisible de la pièce d'identité correspondante en mode « recto verso » (*carte d'identité ou passeport en cours de validité*) et raison sociale avec Kbis de moins de six mois pour les sociétés françaises ou agrément pour les sociétés étrangères,
- indication de la date souhaitée de rendez-vous.

Toute demande d'autorisation de visite formulée au nom de plusieurs personnes nécessite l'obtention des éléments précités pour chacune des personnes concernées. Le nombre de personnes est cependant limité à 3 par visite.

#### **c) Validation de la demande de visite :**

La demande est validée par l'envoi à l'acquéreur d'une autorisation délivrée par la douane. Elle est adressée par voie dématérialisée et mentionne la date et l'heure du rendez-vous ainsi que les coordonnées téléphoniques de la personne à contacter sur place.

#### **d) Déroulement de la visite :**

Au jour convenu de la visite, l'acquéreur doit impérativement être muni :

- de la pièce d'identité sur la base de laquelle l'autorisation lui a été délivrée ;
- et de l'autorisation de visite précitée.

Seules les personnes nominativement identifiées sur ce document sont autorisées à pénétrer à l'intérieur de l'enceinte et à accéder à l'hélicoptère, aux équipements, pièces détachées et outillages proposés à la vente.

La visite s'entend d'une prise de connaissance du giravion et des équipements au sol. L'aéronef étant toujours la propriété de l'État, les candidats acquéreurs s'engagent à ne tenter aucun acte susceptible d'engager son intégrité structurelle.

## **ARTICLE 6 - CONDITIONS PARTICULIÈRES :**

### **6.1. - Frais :**

**Tous les frais (*stationnement, mise en sécurité usuelle, enlèvement, administratifs, douaniers.....*) sont à la charge de l'acquéreur à partir du changement définitif de propriété.** Selon l'article 11.2 ci-après, cette translation de propriété définitive intervient au jour du paiement du solde du prix d'achat et de la réception des documents d'assurance et de ré-immatriculation.

Toutefois, si la date de mise à disposition effective de l'aéronef est postérieure à la date de transfert définitif de propriété **et** entraîne l'impossibilité pour l'acquéreur d'enlever l'appareil à la date butoir fixée à l'article 12, les frais correspondant à la période supplémentaire de stationnement pourront être pris en charge par la douane si le report de mise à disposition lui est intégralement imputable.

### **6.2. - Taxes :**

**La vente n'est pas assujettie à la TVA :** elle relève du régime des biens d'occasion selon lequel la vente aux enchères d'un bien d'occasion par un intermédiaire dit « transparent », n'est pas assujettie à la TVA sauf dans l'hypothèse où le vendeur initial est lui-même assujetti redevable de la taxe<sup>3</sup>.

**La vente est assujettie à la taxe domaniale de 6%** calculée sur le prix total. Les modalités de paiement de cette taxe sont précisées à l'article 8 ci après.

---

<sup>3</sup> *Articles 297 A à 297 F et 261-3-1<sup>o</sup>a du code général des impôts.*

### 6.3. - Assurances :

À compter de la date de transfert de propriété, l'acquéreur doit assurer ce bien, la DGDDI ou le Domaine ne pouvant, en aucun cas, être tenus responsables des frais et dommages de toute nature occasionnés au cours des opérations d'accès, enlèvement et remise en vol ainsi qu'il est précisé à l'article 10.3 ci après.

L'acquéreur doit justifier de la couverture des risques en accompagnant sa soumission d'une promesse d'assurance puis en produisant dans les **huit jours ouvrés** suivants approbation de la soumission par le Domaine, une police d'assurance souscrite en son nom :

- couvrant les dommages corporels à hauteur d'une somme minimale de 1 000 000 € ;
- couvrant les dommages matériels et immatériels à une somme minimale équivalent au montant de la soumission augmentée de 100 000 €.

L'acquéreur est informé que l'exportation des biens mis en vente est soumise dans tous les cas, à la réglementation en vigueur sur le contrôle du commerce extérieur, rappelée à l'article 14 ci-après.

### 6.4. - Effacement des signes distinctifs :

Chaque hélicoptère présente les signes distinctifs de l'État français (sigle/cocarde/emblème français). Ces signes doivent être impérativement effacés par l'acquéreur **dans les 15 jours** suivant approbation de son offre, c'est-à-dire dans le délai imparti par l'article 8.1 pour régler le solde du prix et en tout état de cause avant son enlèvement.

Ainsi, à expiration de ce délai, l'acquéreur atteste l'effacement des signes distinctifs par envoi de photos au **bureau des achats** de la DGDDI (coordonnées mentionnées ci-dessous) et à la DNID.

Direction générale des douanes et droits indirects  
Bureau des achats – Section des achats  
7-11 rue des Deux Communes  
93 558 Montreuil  
[dg-fin2@douane.finances.gouv.fr](mailto:dg-fin2@douane.finances.gouv.fr)  
[dg-fin2-aero@douane.finances.gouv.fr](mailto:dg-fin2-aero@douane.finances.gouv.fr)

## **ARTICLE 7 - MODALITÉ DE LA VENTE PAR APPEL D'OFFRES : RÉDACTION ET DÉPÔT D'UNE SOUMISSION :**

**L'ensemble des pièces présentées dans le dossier doit être rédigé en langue française.**

### 7.1. - Rédaction et dépôt d'une soumission :

Les offres devront être, **impérativement** rédigées en langue française (ou accompagnée d'une traduction effectuée par un traducteur assermenté) sur l'imprimé intitulé « soumission » joint en annexe 5A à 5D et

⇒ **Mentionner :**

- un prix forfaitaire libellé en euros ;
- son délai de validité (**au moins deux mois à compter de la date limite de dépôt des offres**) ;
- la date prévisionnelle à laquelle l'acquéreur enlèvera le giravion et le matériel associé (**dans le délai de huit semaines suivant la date à laquelle l'offre d'achat approuvée est notifiée à l'acquéreur, cette notification emportant transfert conditionnel de propriété mentionné à l'article 11.1).**

⇒ **Être accompagnées des pièces suivantes sous peine de rejet de l'offre :**

- une promesse ou un devis d'assurance ;
- une présentation des modalités prévisionnelles d'exploitation de l'aéronef ;
- une lettre accreditive de banque ;
- **Si l'acquéreur est une personne physique :**
  - une copie d'une pièce d'identité recto/verso en cours de validité ou acte d'état civil de l'acquéreur ;
- **Si l'acquéreur est une personne morale :**
  - une copie de l'extrait K bis (ou équivalent) de moins de six mois de la société acquéreur accompagnée d'une copie de la pièce d'identité du dirigeant ;

- un pouvoir signé par le dirigeant, le conseil d'administration ou l'organe exécutif de la société autorisant le signataire à ratifier l'engagement ;
- un dossier de présentation commerciale, juridique et financière de la société.

## 7.2. - Offres d'achat présentées par des candidats étrangers :

Les pièces exigées à l'article 7.1 sont applicables aux candidats étrangers. La validité des pièces déposées doit être attestée selon la procédure en vigueur, rappelée ci-après :

### a) Cas général : demande de légalisation

Chaque document doit être traduit, soit par l'autorité publique auteur du document original, soit par un traducteur assermenté en FRANCE ou auprès des autorités de son pays. Les traductions effectuées par des non professionnels ne sont pas admises.

La recevabilité des offres déposées selon les normes d'une législation étrangère est subordonnée à la formalité de **légalisation** sur l'ensemble des documents (*actes publics, actes sous seing privés, traductions*) afin d'en vérifier l'authenticité et la conformité avec la loi de leur état de rattachement.

Les documents concernés sont soumis à la représentation consulaire française aux fins de légalisation, selon schéma suivant :

- **Actes publics** : si le Consul de FRANCE ne détient pas le spécimen de signature de l'officier public étranger, les actes seront préalablement légalisés par le ministère des affaires étrangères local (conformité à la loi locale ; compétence du signataire ; authenticité de l'acte) puis soumis pour validation au consulat de FRANCE.
- **Actes sous seing privé** : les actes seront vérifiés par l'autorité habilitée du pays étranger et par le Consul de FRANCE. Toutefois, si le Consul de FRANCE ne détient pas le spécimen de signature du fonctionnaire local, l'acte devra être préalablement légalisé par le ministère des affaires étrangères de l'État concerné.
- **Traductions** : exception faite des traductions incorporées au document original, elles sont considérées comme un document à part entière et suivent le régime de légalisation visé ci-dessus sous les précisions suivantes :
  - *traduction « à mi-marge » par l'autorité publique rédactrice du document : la seule formalité de légalisation du document principal suffit ;*
  - *traduction séparée effectuée par un traducteur assermenté : la traduction doit être légalisée suivant régime des actes publics ;*
  - *traduction séparée effectuée par un traducteur non assermenté : elle doit être légalisée suivant régime des actes sous seing privés.*

### b) Cas particuliers : formalité simplifiée de l'apostille pour les ressortissants des pays membres de la convention de La Haye

Sauf convention bilatérale dérogatoire (§ 7.2.c), les ressortissants d'un pays signataire de la convention de La Haye du 5 octobre 1961 ne sont astreints à la procédure de légalisation que pour les documents commerciaux et les actes sous seing privé sans mention de certification de signature. Pour tout autre document, le simple visa de l'autorité compétente ou « apostille » conforme au modèle annexé à la convention est suffisant pour valider l'acte.

### c) Dérogations : aucune exigence pour les ressortissants de pays signataires de conventions bilatérales ou multilatérales avec la FRANCE

Les ressortissants d'un pays signataire d'une convention bilatérale ou multilatérale avec la FRANCE peuvent être totalement ou partiellement dispensés de légaliser ou apostiller les documents destinés à être produits en FRANCE.

Les candidats sont invités à vérifier leur situation en se reportant aux textes applicables. Ces textes sont présentés en ligne sur le site du Ministère des Affaires Étrangères : [www.diplomatie.gouv.fr](http://www.diplomatie.gouv.fr).

## 7.3. - Offres d'achat présentées par mandataire :

Les offres d'achat présentées par un mandataire sans révélation de l'identité du candidat ne seront pas acceptées<sup>4</sup>.

<sup>4</sup> L'intervention d'un mandataire dans le cadre d'une procédure de représentation dite « imparfaite » rend la soumission irrecevable même en présence d'une clause de porte-fort.

#### 7.4. - Date limite de dépôt des offres d'achat :

Les offres devront parvenir au plus tard le **19/06/2025 à 16 h** (heure française légale) à :

Direction Nationale d'Interventions  
Domaniales  
appels d'offres, Monsieur KINDA Douni  
bureau 123  
Les Ellipses  
3 avenue du Chemin de Presles  
94 417 SAINT-MAURICE Cedex

En cas d'envoi par la poste, les offres devront être transmises par **pli recommandé** (ou autre moyen, type Chronopost, DHL...) et sous double enveloppe, l'enveloppe intérieure cachetée ne portant que la mention sous-indiquée :

Vente de 4 hélicoptères AS 355F2  
Appel d'offres du 20/06/2025

Les offres pourront être transmises, par courriel avec accusé de réception, en respectant la même date limite de dépôt précitée (au plus tard le 19 juin 2025 à 16 h), à l'adresse suivante **dnid.pc@dgif.finances.gouv.fr** en indiquant dans le sujet « **AO 4 hélicoptères AS 355F2 – nom du candidat** ».

Les pièces du dossier devront être envoyées sous format PDF.

Seule la date de réception de l'offre transmise par courriel ou courrier fera foi.

Pour les offres déposées par courriel, le candidat pourra, lors de l'envoi de son offre, demander un accusé réception automatiquement via les options de sa messagerie.

#### 7.5. - Sélection des offres et notification :

À la date précitée, portant clôture de la consultation, l'Administration procède à l'ouverture des offres et détermine l'identité de l'acquéreur en application des critères de sélection visés à l'article ci-après.

La décision de l'Administration est portée à la connaissance des candidats par courriel avec en pièce jointe pour le candidat retenu la soumission approuvée par le Directeur de la DNID.

Il est rappelé que la notification est effectuée, avec accusé de réception, à l'adresse électronique mentionnée par l'acquéreur dans l'acte de soumission.

La notification sera réputée parfaite lors de la présentation du courriel au préposé.

Les candidats non retenus seront avertis par courriel à l'adresse électronique mentionnée lors du dépôt de la soumission.

### **ARTICLE 8 - DÉTERMINATION DU PRIX ET PAIEMENT**

Chaque candidat dépose une offre forfaitaire le lot précise dans la soumission. Le montant total inclut, d'une part, le prix principal, et d'autre part, la taxe de 6% calculée sur la base de ce prix.

Il appartient à chaque candidat de déterminer le montant de sa proposition financière en opérant tous les recoupements qu'il estime nécessaires pour circonscrire l'exacte valeur du bien qu'il entend proposer.

#### 8.1. - Après approbation de la soumission

L'approbation de l'offre retenue par le Directeur de la DNID sera notifié à l'intéressé par courriel et sera subordonnée :

- à la production dans un délai de **48 heures de l'attestation de régularité fiscale (modèle Cerfa n° 3666) attestant de la régularité de la situation fiscale du candidat acquéreur au 31 décembre 2024 par courriel à l'adresse électronique de la Division Juridique : dnid.pc@dgif.finances.gouv.fr** (compte tenue du **délai de 48 h**, les soumissionnaires sont invités à vérifier régulièrement leur messagerie) ;

- au versement du prix principal proposé dans la soumission ;
- au paiement, en sus du prix, d'une taxe forfaitaire pour frais de vente de six pour cent (6 %) pour frais de vente calculée sur le prix principal.

Les règlements sont à réaliser sur le compte Comptable Spécialisé du Domaine et devront parvenir dans les **huit jours** de la notification de l'approbation de la soumission par le Directeur de la DNID.

## 8.2. - Validité des paiements :

### a) Virements par le soumissionnaire

**Le règlement devra être effectué par virement bancaire émis à l'ordre du COMPTABLE SPÉCIALISÉ DU DOMAINE dont les références suivent :**

COMPTABLE SPECIALISE DU DOMAINE			
Identification nationale (Banque de France Paris)			
Code banque 30001	Code guichet 00064	Compte n° R7550000000	Clé RIB 13
Identification internationale			
IBAN AUTOMATISE : FR46-30001-00064-R7550000000-13			
⇒ Virements effectués suivant le système <b>TARGET</b> :		identifiant BIC zone euro : BDFEFRCCSCC	
⇒ Virements par message <b>SWIFT</b> effectués en euros :		identifiant BIC zone euro : BDFEFRPPCCT	
⇒ Virements effectués en devises autres qu'en euros :		identifiant BIC	: BDFEFRPPSRD

### b) Paiements effectués par un tiers :

Afin d'assurer la traçabilité des offres, tout règlement effectué par un tiers doit être présenté comme intervenant pour le compte de l'acquéreur en produisant un mandat spécial co-signé par l'acquéreur et le tiers payeur.

De plus, ces paiements pour autrui ne seront acceptés que sous la double réserve de ne pas représenter plus de 50% du prix d'achat et de ne pas s'analyser comme substituant un tiers à l'acquéreur initialement déclaré. En effet, les modalités de paiement du prix doivent confirmer l'identité de l'acquéreur déclaré dans la soumission.

Le Domaine ne validera pas la création d'un rapport contractuel nouveau dont l'effet résulterait du transfert de toute obligation au paiement de l'acquéreur sur un tiers (*acquéreur de fait*). Dans une telle hypothèse l'obligation nouvelle serait invalide et le Domaine se réserverait de poursuivre l'exécution de la vente à l'encontre de l'acquéreur initialement déclaré (*acquéreur de droit*) ou de résilier la vente dans les conditions de l'article 13 ci-après.

## 8.3. - Documents à produire lors du paiement :

### ► **Requête en ré-immatriculation (France / étranger) :**

Afin de favoriser la traçabilité de son offre, l'acquéreur retenu devra, le cas échéant, produire au Domaine lors du règlement du solde, copie de la requête en ré-immatriculation de l'avion, auprès de la future administration de tutelle de l'acquéreur. Cette requête doit reprendre les mentions obligatoires visées à l'article D6111-9 du code des transports pour l'acquéreur soumis au registre français d'immatriculation ou à la réglementation en vigueur au sein du futur pays détenteur du registre d'immatriculation. Son énoncé doit concorder avec celui de l'offre d'achat (soumission).

Par dérogation à l'article D6111-20 du code des transports, la requête doit être rédigée dans un **délai de 5 jours calendaires** suivant approbation de la soumission par le Domaine. Elle doit être jointe en copie au chèque portant règlement du solde.

L'acquéreur fait inscrire, dans ce même délai et à ses frais, la mutation à la Direction de la Sécurité Aéronautique de l'État (DSAE) (bureau d'immatriculation) en y joignant le certificat d'immatriculation destiné à recevoir la mention de mutation.

Le Domaine se réserve de procéder à toute vérification utile auprès du bureau d'immatriculation de la Direction de la Sécurité Aéronautique de l'État.

En cas de discordances entre l'offre d'achat (soumission) et la requête en ré-immatriculation, l'acquéreur doit justifier des modifications intervenues entre temps dans sa situation juridique en produisant tout justificatif portant preuve littérale<sup>5</sup>. À défaut, le paiement du solde dans des conditions ne permettant pas son rattachement aux facultés contributives de l'acquéreur est considéré comme un manquement entraînant résolution de la vente dans les conditions de l'article 13.

► **Police d'assurance :**

Lors du règlement du solde, l'acquéreur doit produire une police d'assurance souscrite à son bénéfice dans les conditions visées à l'article 6.3.

► **Attestation d'effacement des signes distinctifs :**

Lors du règlement du solde et en toute hypothèse avant enlèvement, l'acquéreur transmet les photographies permettant de constater qu'il a effacé sous sa responsabilité tous les signes distinguant la précédente propriété étatique du bien (sigles, cocarde, emblème, ...).

#### **8.4. - Sanction en cas de défaut de paiement intégral ou de non production de l'attestation de régularité fiscale**

En l'absence de l'envoi sous le délai de 48 h précité à l'article 8.1 de l'attestation de régularité fiscale, une relance par courriel sera effectuée par la Division Juridique.

À défaut de production de l'attestation de régularité fiscale dans le délai de 48 h après cette relance, la Division procédures et contentieux pourra :

– **prononcer la résolution de la vente sans qu'il soit nécessaire de procéder à une mise en demeure,**  
– **et attribuer le lot à la meilleure offre suivante selon les modalités prévues à l'article 7.5 du présent cahier des charges.**

À défaut de paiement de **la totalité des sommes exigibles (prix principal et taxe forfaitaire)** dans le délai de **huit jours** à compter de la notification de l'approbation de la soumission par le Directeur de la DNID, la créance du Trésor sera productive d'intérêts au taux légal, tout mois commencé étant considéré comme entier. Tout paiement effectué s'imputera en premier lieu sur les intérêts échus, conformément à l'article 1343-1 du Code civil. Ces intérêts sont **exigibles de plein droit** et doivent être réglés en même temps que le prix et la taxe forfaitaire.

La Division Juridique aura en outre la possibilité de poursuivre l'exécution de la vente ou d'en **prononcer la résolution sans qu'il soit nécessaire de procéder à une mise en demeure** et quelle que soit la cause du retard, dans les conditions visées à l'article 13 ci-après.

### **ARTICLE 9 - ABSENCE DE GARANTIE :**

La réglementation civile des ventes admet que le vendeur peut s'exonérer de toute garantie contractuelle sauf celle résultant de son fait personnel<sup>6</sup>.

Au cas particulier, s'agissant d'une procédure en la forme domaniale dans laquelle les prérogatives du Domaine sont limitées à celles d'un mandataire spécial aux opérations de vente, l'opération contractuelle ne comporte aucune garantie commerciale ni aucune des garanties civiles ordinaires de droit<sup>7</sup>.

<sup>5</sup> Les éléments valant preuve littérale sont visées aux articles 1369 à 1374 du code civil (acte authentique / acte sous signature privé ou admis en droit commercial porteur de la mention de l'enregistrement et le cas échéant après légalisation)

<sup>6</sup> Les articles 1627, 1628 et 1643 du code civil admettent la convention selon laquelle le vendeur s'exempte de toute garantie légales (éviction/ charges prétendues et non déclarées/ vices cachés) à l'exception de celle qui résulterait d'un fait personnel audit vendeur.

<sup>7</sup> La vente ne comporte aucune garantie de droit d'aucune sorte et exclut notamment celles citées en renvoi n°10 concernant l'éviction, les charges prétendues et les vices cachés même rédhitoires.

Le dépôt d'une soumission implique de la part de l'acquéreur la reconnaissance d'avoir visité le lot autant qu'il l'a estimé nécessaire et l'agrément du bien dans l'état où il se trouve.

Il en résulte notamment que :

- le dépôt d'une soumission engage son auteur à n'élever aucune réclamation ultérieure relative à l'état, la nature, la qualité, la consistance, l'exploitation, les caractéristiques des biens cédés, ou concernant notamment d'éventuelles sujétions particulières qu'il viendrait à identifier lors de l'usage du bien ;
- l'acquéreur du fait même de son offre dégage l'État de toute responsabilité en cas d'accident ou d'incident intervenant sur le bien vendu ;
- l'acquéreur reconnaît qu'aucune contestation concernant la situation juridique du bien et l'impact financier de celle-ci, résultant notamment de frais de transports, d'enlèvement, de remise en conformité, de taxe douanière, etc. ne pourrait être déclarée recevable.

## **ARTICLE 10 - RESPONSABILITÉ :**

### **10.1. - Transfert des risques lié au transfert de propriété :**

S'agissant d'une vente domaniale sans garantie, les biens vendus seront soumis aux risques et périls de l'acquéreur à compter du jour de transfert **conditionnel** de propriété mentionné à l'article 11.1.

### **10.2. - Responsabilité antérieure au transfert de propriété :**

En cas de destruction ou perte des biens du fait de l'acquéreur antérieurement au transfert de propriété, il sera tenu de rembourser à l'État la valeur du bien, conformément au montant de sa soumission ou, à défaut, conformément au prix de réserve.

En cas de détérioration partielle, l'acquéreur assurera à ses frais la remise en état du matériel endommagé ou remboursera à l'État le coût des réparations effectuées par ses services dans la limite d'un devis de réparation qui lui sera communiqué préalablement à toute intervention.

### **10.3. - Responsabilité postérieure au transfert de propriété :**

#### **► Assurance :**

L'acquéreur doit assurer l'aéronef dans les conditions visées à l'article 6.3 ci-avant.

#### **► Police de circulation :**

L'acquéreur doit respecter et se conformer à tout règlement concernant la circulation aérienne, les feux et signaux, la mise en route, le vol au-dessus des villes et aérodromes, le tout de manière que le Domaine ne soit jamais inquiété ni recherché à ce sujet.

Il fait son affaire personnelle de toutes les conséquences que pourraient avoir pour le propriétaire responsable, toute perte d'objet ou de marchandises ou élément en cours de vol, tout dommage causé par un atterrissage forcé ou tout accident survenu à des passagers au cours d'un voyage, la DGDDI et le Domaine entendant que leur propre responsabilité soit complètement dérogée à cet égard.

D'une manière générale, il est seul responsable de toutes les contraventions et délits prévus par le code de l'aviation et supporte seul les sanctions prévues par la loi sans que le Domaine ne puisse jamais être recherché à ce sujet.

#### **► Clause de non recours :**

L'acquéreur reste responsable des dommages subis ou causés par les biens acquis mis à sa disposition et dont il a la garde<sup>8</sup>.

S'agissant d'une vente sans garantie, l'acquéreur s'engage à n'exercer aucun recours contre l'État français ou ses préposés pour les dommages précités. Il s'engage à garantir l'État français des poursuites de toute nature qui pourraient être engagées directement à son encontre ou à l'encontre de ses préposés ainsi que des condamnations financières qui pourraient être prononcées du fait de la présente vente. En cas d'instance juridictionnelle, l'acquéreur s'engage à régulariser toute intervention volontaire afin de s'associer à la défense de l'État vendeur.

---

<sup>8</sup> En application de l'article 1242 du code civil

En cas de dommage consécutif aux opérations de vente, toute transaction entre l'acquéreur et une victime éventuelle stipule la renonciation à toute action en responsabilité dirigée contre l'État français ou ses agents pour les dommages en cause.

## **ARTICLE 11 - TRANSFERT DE PROPRIÉTÉ :**

### **11.1. - Constitution du droit de propriété de l'acquéreur sous double condition résolutoire :**

Au jour de la notification par envoi électronique de la soumission approuvée par le Domaine, l'acquéreur devient propriétaire du lot auquel il a soumissionné. Toutefois, ce transfert de propriété intervient sous double condition résolutoire de parfait paiement et de contrôle de ré-immatriculation dans les conditions visées aux articles 8.2, 8.3 et 8.4 ci-avant<sup>9</sup>.

Il est rappelé que la notification est effectuée à l'adresse mentionnée par l'acquéreur dans l'acte de soumission. La notification est réputée accomplie lors de la présentation du courrier par le préposé, quel qu'en soit le mode de remise effectif (distribué le jour même de sa présentation, à l'intérieur ou à expiration du délai de garde, non réclamé, non distribué par suite d'une erreur d'identification non imputable au cédant).

### **11.2. - Confirmation du droit de propriété de l'acquéreur lors de la levée de la double condition résolutoire :**

Le droit de propriété de l'acquéreur est confirmé lors du paiement du solde du prix d'achat et de la réception d'une copie des documents d'assurance et ré-immatriculation dans les conditions visées aux articles 8.2, 8.3 et 8.4 ci-avant. À défaut, le jeu de la condition résolutoire entraîne de plein droit annulation rétroactive de la vente dans les conditions de l'article 13 ci-après.

### **11.3. - Opposabilité du droit de propriété de l'acquéreur :**

L'article L 6121-2 du code des transports prévoit que la cession de propriété doit être constatée par écrit et ne devient opposable aux tiers que par inscription au registre d'immatriculation.

#### **a) Ré-immatriculation en France :**

L'acquéreur doit répondre aux conditions générales posées par l'article L 6111-3 du code des transports. Il doit justifier à ce titre :

- être une personne physique française ou ressortissante d'un autre État membre de l'Union européenne ou d'un État parti à l'accord sur l'Espace économique européen ;
- être une personne morale constituée en conformité avec la législation d'un État membre de l'Union européenne ou d'un État parti à l'accord sur l'Espace économique européen et ayant son siège statutaire ou son principal établissement sur le territoire de la République française ou d'un autre État membre de l'Union européenne ou d'un autre État partie à l'accord sur l'Espace économique européen.

Pour pouvoir opposer son droit aux tiers, l'acquéreur doit inscrire son titre de propriété (soumission approuvée) au registre ouvert à la Direction Générale de l'Aviation Civile (DGAC) en suivant la procédure décrite aux articles D 6111-21 et suivant du code des transport ou ouvert auprès de son administration aéronautique de tutelle.

À cette fin, l'acquéreur établit une requête en double exemplaire mentionnant la date et la nature de son titre, son état civil complet ainsi que les éléments d'identification de l'aéronef (type, série, numéro de série, marque d'immatriculation et aérodrome d'attache). Il joint à cette requête son titre de propriété (soumission approuvée par la DNID). Il transmet ces documents à la Direction Générale de l'Aviation Civile aux fins de ré-immatriculation à ses frais pour une immatriculation au registre français ou à son administration aéronautique de tutelle ainsi qu'une copie au Domaine et à la DGDDI/DNGCD et bureau des achats dans les conditions visées à l'article 8.3 ci-dessus.

#### **b) Ré-immatriculation à l'étranger :**

L'acquéreur qui souhaite faire immatriculer l'aéronef à l'étranger doit se conformer aux règles sur le contrôle du commerce extérieur rappelées à l'article 14 ci-après.

---

<sup>9</sup> il est rappelé qu'en application des articles 7.2 et 7.4, le paiement du solde doit être accompagné notamment d'une copie des documents de ré-immatriculation, et doit être effectué dans un délai de 15 jours suivant notification de la soumission approuvée

## **ARTICLE 12 - ENLÈVEMENT :**

L'enlèvement de l'hélicoptère ou des équipements et pièces détachées est effectué par l'acquéreur et ne peut être réalisé qu'au vu de la facture et de l'autorisation d'enlèvement délivrés par le Comptable Spécialisé du Domaine après règlement des sommes payables comptant, visées à l'article 8 ci-dessus.

**L'acquéreur sera tenu d'enlever le lot à ses frais et risques à la date contractuellement fixée dans la soumission et en toute hypothèse avant le 10/09/ 2025.**

L'acquéreur doit remettre ces documents ainsi que l'attestation d'assurance couvrant l'hélicoptère et les opérations annexes liées à la vente (enlèvement, transport, assurances...) à la DGDDI/DNGCD qui assure l'interface avec la structure assurant la garde de l'aéronef, identifié à l'article 5 ci-avant.

Passé cette date et sans préjudice de l'application de l'article 13 ci après, l'acquéreur doit, pour chaque jour de retard, une indemnité exigible de plein droit égale à un trois centièmes (1/300<sup>e</sup>) du prix de vente, à verser au Comptable Spécialisé du Domaine.

Toutes les opérations relatives à la mise en ordre de vol et au décollage sont placées sous la responsabilité de l'acquéreur en qualité de propriétaire et d'exploitant.

Il est tenu de se conformer aux directives du responsable de la plate-forme aéronautique au même titre que l'ensemble des appareils susceptibles de manœuvrer en son enceinte. Il veille au strict respect des dispositions relatives à la police de la circulation des aéronefs visées aux articles R 6221-2 et suivants du code des transports.

En cas d'opérations d'assistance, l'acquéreur fait son affaire personnelle de toutes formalités exigées par les autorités compétentes et s'acquitte des éventuels frais de l'équipe d'assistance aéronautique.

## **ARTICLE 13 - CLAUSE PÉNALE :**

Si l'acquéreur ne se conforme pas aux obligations imposées par le présent cahier des charges, en particulier en ne respectant pas les clauses visant la traçabilité de l'offre ou la date à laquelle il doit prendre possession du giravion, le Domaine peut<sup>10</sup> :

- poursuivre l'exécution de la vente ou en prononcer la résolution sans qu'il soit nécessaire de la faire précéder d'une mise en demeure ;
- solliciter la mise en recouvrement de l'astreinte visée à l'article 12.

## **ARTICLE 14 - VENTE A L'EXPORTATION :**

L'exportation des biens mis en vente est soumise dans tous les cas à la réglementation en vigueur sur le contrôle du commerce extérieur.

Le Domaine n'intervient pas dans les formalités de délivrance de licences d'exportation et ne donne aucune garantie sur la suite susceptible d'être réservée aux demandes d'autorisation d'exporter qui pourront être formulées par l'acquéreur.

## **ARTICLE 15 - DÉCISION D'ATTRIBUTION :**

Le lot ne sera pas attribué à un candidat qui au jour de l'ouverture des plis serait débiteur auprès du Trésor Public et en particulier du fait de non-paiement de la totalité ou d'une partie du prix des biens achetés lors de ventes domaniales.

Par ailleurs, le Domaine se réserve de ne traiter qu'avec l'acquéreur qui lui paraît mériter sa préférence, compte tenu non seulement du prix annoncé mais aussi de tous autres éléments permettant d'apprécier la conformité de l'offre aux stipulations du présent cahier des charges.

**Il se réserve de ne pas traiter s'il apparaît qu'aucune offre ne lui donne satisfaction, notamment en cas de proposition inférieure au prix de réserve fixé par la DGDDI.**

---

<sup>10</sup> En application des pouvoirs de sanction visés aux articles 1344 et 1231-5 du code civil validant le recours à la clause pénale

## **ARTICLE 16 - CLAUSES ET CONDITIONS GÉNÉRALES :**

Le cahier des clauses administratives générales des ventes de biens mobiliers par le Domaine, en vigueur à compter du 1er janvier 2018, est applicable à la présente vente dans la mesure où il n'y a pas été dérogé par les articles précédents.

Il est consultable sur le site « <https://encheres-domaine.gouv.fr> » dans la rubrique « Informations sur les ventes/conditions générales de vente ».

## **ARTICLE 17 - RÈGLEMENT DES CONTESTATIONS ET DES LITIGES :**

La présente vente est soumise au droit français.

Les litiges pouvant s'élever du fait de l'interprétation ou de l'application des clauses et conditions générales et particulières réglementant la présente vente, doivent être soumis au Domaine par voie de réclamation préalable dans un délai de 30 jours suivant notification ou remise de la décision d'acceptation ou de rejet de l'offre, telle que visée à l'article 7.1.

Le Domaine statue dans un délai de 30 jours à compter de la réception du mémoire en réclamation, l'absence de réponse au terme dudit délai valant rejet tacite.

En cas de difficulté résiduelle, la décision administrative peut être déférée au juge du contrat dans un délai de deux mois suivant la date de sa notification en saisissant le tribunal de grande instance de Créteil (Val de Marne).

SAINT-MAURICE, le 20 mai 2025

Pour Le Directeur de La DNID  
La Responsable de la Division Juridique



Stéphanie NDACYAYISENGA  
Inspectrice divisionnaire des finances publiques

## ANNEXE 1

Lot n° 5 : liste détaillée d'équipements, de pièces détachées et d'outillages d'hélicoptère de type AS 355 – MÉRIGNAC (33).

### A – pièces détachées, équipements et outillages : bon état

#### a) Caisse A (124 kg) : équipements

P/N	Désignation	S/N
6877518	Allumeur	N/A
23053176	Vanne de Décharge	FF2727
23053176	Vanne de Décharge	FF38554
23053176	Vanne de Décharge	FF491113
23065123	Régulateur TL (PTG)	28429
23077068	Injecteur carburant	3149
23077068	Injecteur	AG19652
23077068	Injecteur	AG69183
23077068	Injecteur	AG73408
23086749	Régulateur TL	HR47204
501811011	Boitier Réallumage	482
501811011	Boitier Réallumage	526
066-3034-05	Indicateur KI 206	20413
13824-12-0110	GPS TNL 2000A	3030429
22A6000	Génératrice Tachy NG/NTL	3383
230531-76	Vanne de Décharge	FF23485
2306-556-00-10	Indicateur jaugeur avant	399
2524644-31	Régulateur Carburant	3335058
31026-010	Servo-Commande Avant	14
3491107-12-070	Ceinture Passager int D	609698-20
3491108-12-070	Ceinture Passager	609742-30
350A31177001	Pin Blade, Assy	M9127
355A33-0200-05	Tail Rotor Gearbox	MA0096

P/N	Désignation	S/N
355A57-2170-06	Manette de Débit Gauche	N/A
355A61-5217-01	Circuit Imprime 13 Alpha	N/A
355A72-3023-00	Capteur Pression	2458
355A72-3023-00	Sensor Assy ( Capteur équipé )	2658
356H2802	Boitier alimentation feu anti-collision	1955
4000831-0103	Émetteur Récepteur RADAR	1922
4000831-0103	E/R RADAR Bendix	2444
4001670-2501	Scope RADAR IN2025A	1269
4001670-2511	Indicateur RADAR	3166
418-00487-003	Boîtier Trim	544
418-00529-102	Vérin de Trim	749
418-00625-114	Verin Roulis	1950
418-00625-174	Verin Tangage	2042
521564-62 ( 704A33640033 )	Amortisseur Moteur D Alisson	N/A
521564-62 ( 704A33640033 )	Amortisseur Moteur G Alisson	N/A
5306-155-00-10	Indicateur pression d'huile moteur	1869
60-1431-3	Strobe light Power Supply	4481
61015-008-1	Indicateur Couplemètre Double	1028
61015-008-1	Indicateur Couplemètre	1032
64251-903-2	Transmetteur Couplemètre	454
64251-903-2	Transmetteur Couplemètre	731
64251-903-2	Transmetteur Couplemètre	1297
64251-903-2	Transmetteur Couplemètre	3694
64757-100-2	Transmetteur Jaugeur Avant	928
704A43230006	Moteur Réducteur	40324
7582-175-00-12	Indicateur NG	700
7813 175 00 13	Indicateur Triple NR/NTL	940
8107-101-00-12	Transmetteur pression huile	1468
9599-607-12183	Indicateur IND 021 Radio Altimètre	2013
9599-607-14569	E/R Radio Alti	2250
AC67032	Servo CDE AR	NB041
AC67032MOD3	Servo CDE AR	EBG108
APM1120WE	Chronographe	3453
AR7-222684-0	Sangle Mousqueton	128
ASNA4237DI040	Tuyauterie Souple	N/A
FP200AW	Filtre Anti-Parasite	N/A
FP200AW	Filtre Anti-Parasite	N/A
H140BHM2	Horizon Gyro Copilote	6303
P94C16-602	Pompe Gavage	22935

**b) Caisse B (141 kg) : équipements**

P/N	Désignation	Qté.	S/N
4650	E/R 210A VHF	1	2484
6899093	EXITER ASSY IGNITION HIGH ENERGY	2	UY14380010 / UY07498486
230770068	Injecteur Carburant	2	AG 72901 / AG75067
011-01060-00	GPS/VHF/NAV-GNS430W	1	23426148
060-0015-00	GYROS DIRECTIONNEL KG102A	4	14967 / 17273 / 26106 / 13072
064-1019-20	VHF KY198	1	12962
064-1054-30	ÉMETTEUR REC VHF/AM KY196A	1	7482
066-01072-0004	RÉCEPTEUR RADIO-COMPAS KR87	3	16126/ 13683 / 15668
066-1062-00	TRANSPONDEUR	1	113281
066-1070-01	ÉMETTEUR RÉCEPTEUR DME KN63	1	15697
066-3034-02	INDICATEUR VOR	1	10491
066-3038-00	INDICATEURS RMI	2	1854 / 1895
071-01242-0001	Boîtier synchro KA51B	1	35450
071-1041-01	KA 39 CONVERTEUR	1	25816
13824-12-0110	GPS TNL 2000A	1	3030455
211N00003L00	CHRONOMÈTRE	1	211294
2306-557-00-10	INDICATEUR JAUGEUR ARRIÈRE	1	573
31026-110	Servocommande principale	1	240
350A31-1854-21	VIS SPÉCIALES	6	60669 / 71686 / 71524 / 67191 / 71835 / 71860
350A33-2030-00	ENSEMBLE PLATEAU CDE BTA / RAC	1	M847
350A89-0000-09	MOTEUR D'ESSUIE GLACE CABLE	1	SANS
356H2802	Boîtiers d'alimentation feu anti-collision	2	1010 / 945
37500-280	Altimètres en pied	2	3839 / 3205
399A65-31	ÉLECTRO CLAPET	1	94
4000831-0103	E/r radar BENDIX rt1401 b	1	2244
4001670-2501	SCOPE RADAR IN2025A	1	1270
418-00264-101	DÉTECTEURS DE DÉRAPAGE	3	448 / 1650 / 217
418-00404-001	DÉTECTEUR DE MOUVEMENT	1	875
418-00475-600	CENTRALE ANEMOBAROMETRIQUE	1	2661
418-00529-102	VÉRIN DE TRIM	1	750 / 957
418-00579-006	Calculateur PA	1	424
418-00618-104	POSTE CDE PA/CPL	1	387 / 388
418-00625-114	VÉRINS DE COMMANDE ROULIS	3	2404 / 221 / 2475
418-00625-134	VÉRINS DE COMMANDE LACET	3	302249 / 2415 / 3163
418-00625-174	VERIN DE COMMANDE TANGAGE	2	2289 / 2291
490GC01AY06	Boîtier électrique	1	432
5306-255-00-11	INDICATEURS TEMP	2	329 / 633

P/N	Désignation	Qté.	S/N
5637-551-00-12	INDICATEURS T4	3	268 / 406 / 580
60-1431-3	BOÎTIERS D'ALIMENTATION	3	4011 / 5172 / 5226
61015-007-1	Indicateur couple	1	682
622-6520-004	BOITE DE COMMANDE CTL22 VHF	1	11304
64301-030-1	CONTACTEURS MANO	3	2178 / 1680 / 2238
684-4143-100	CONVERTISSEUR STATIQUE	1	250
704A46814049	Graduateur de lumière	1	549
744-098-1	INDICATEUR DÉBITMÈTRE	1	214
77-23053176	VALVE ASSY COMPRESSOR BLEED	1	FF55527
8107-101-00-12	TRANSMETTEURS PRESSION	2	1148 / 1822
8114-101-00-10	TRANSMETTEURS PRESSION	3	452 / / 717 / 822
9599-607-14569	ÉMETTEUR REC ALT	1	5080
AC67032	SERVOCOMMANDE ARRIÈRE	1	DV311
CP1976A1	COMMUTATEURS TB31	3	2533 / 596 / 982
DMNI70-1	Antenne DME	1	28939
H140 BHM2	HORIZONS GYROSCOPIQUES	2	5975 / 6366
P94C16-602	POMPES GAVAGE	3	J20336 / 23234 / 22859
PTA12-100	BOÎTE DE CDE SATCOM	1	1207
TNAS1024-118	TRANSMETTEUR DE DÉBIT	1	4504
ZG2	BOÎTIER HOMING	1	1179

**c) Caisse C (147 kg) : pièces détachées**

P/N	Désignation	Qté
220	BOUTON POUSSOIR	1
4454	TRÉMIES	91
7092,252	PORTE FUSIBLE	1
116386	VIS CL TF 4-10	10
117541	ÉCROUS	4
133159	AGRAFES	16
390248	LEVER	1
6825392	RONDELLES	5
6854255	VALVE ASSY BURNER DRAIN	2
6855877	KIT COMPONENT REPL COMPRESSOR ASSY	3
6856988	SEAT POPET ANTI-ICING VALVE	8
6873905	RING RETAINNING	4
6876637	RING PISTON SEAL	4
23004212	SHIM TABBED	20
23056114	SEAL OIL FITTING	14
23061822	GASKET RUBBER	10
4700770230	GLOBES ROUGES	5

P/N	Désignation	Qté
6733406400	phare d'atterrissage 150w	1
31607338623	RESSORTS (SPRING)	2
03B10S	FREINS D'ÉCROU	19
071-1052-00	FLUX VALVE KMT 112	1
1044-00	AMPOULES 28V	44
106AIR	POIGNÉES	3
150SG1071	ÉCROUS	4
157597B	CLAMPS	3
1648-008-060	Disjoncteur	1
1N3942	DIODES	5
2,21X16,36-61D6	JOINTS TORIQUES	4
207845-1	CONNECTEURS	8
22125BC040016L	VIS	5
22125BC050012L	VIS	27
22125BC050018L	VIS	75
22125BC060016L	VIS	6
22125BC080104L	VIS	4
22126BC050014L	VIS	20
22126BC050020L	VIS TÊTE HEXA	10
22126BC060012L	VIS	18
22129BE140178L	VIS	14
22129BE140182L	VIS	9
22201BC050007L	VIS	50
22201BC050009L	VIS	8
22201BC060004L	VIS	11
22201BC060006L	VIS	20
22201BC060007L	VIS	25
22201BC060009L	VIS	4
22201BC060018L	VIS	18
22201BC080011L	VIS	16
22201BC080013L	Vis tête hexa	9
22201BC080024L	Vis	6
22201BC120034L	VIS	3
22201BE060010L	Vis (anti-vibreur)	10
22201TK080009X	VIS	1
22201TK080018X	WISE TÊTE HEXA	2
22201TK120018X	WISE TÊTE HEXA	10
22208BC040008L	VIS	29
22208BC050012L	VIS	12
22208BC050014L	VIS	34
22208BC060012L	Vis tête hexa	25

P/N	Désignation	Qté
22208BC060014L	Vis tête hexagonale	17
22208BC080022L	VIS	7
22251BC030026L	VIS	11
22251BC030036L	VIS	8
22251BC040022L	VIS	20
22251BC040028L	VIS	10
22251BC050026L	VIS	6
22252BC060030L	VIS	18
22256BC040012L	VIS	9
22256BC040014L	VIS	42
22256BC040018L	VIS	10
22256BC040020L	VIS	9
22256BC050012L	VIS TÊTE FRAISÉE	9
22256BC050016L	VIS	39
22256BC050026L	VIS	10
22256TK050016X	VIS TÊTE FRAISÉE	10
22271BC040038L	VIS	17
22271BC050014L	VIS	14
22271BC050034L	VIS	10
22271CC040052	VIS	10
22272BC040010L	VIS	2
22272BC050010L	VIS	10
22435BC050L	ÉCROUS	58
22719BC060014L	AXES LISSES	20
22719BC060039L	AXES LISSES	2
22719TK060050X	AXES LISSES	7
22731BC060019M	AXES FILETÉS	7
22731BC100057M	AXES FILETÉS	3
23087640-0805	BOLT	63
23111AG040LE	RONDELLES	177
23111AG060LE	RONDELLES	55
23111AG080LE	RONDELLES	10
23111AG100LE	rondelles plates	40
23111CA080	RONDELLES	8
23111CA140	RONDELLES	2
23111TK050X	RONDELLES	12
23111TK060X	RONDELLES	7
23111TK080X	RONDELLES	32
23112AG060LE	RONDELLES	120
23112AG080LE	RONDELLES	32
23112CA060	RONDELLES	20

P/N	Désignation	Qté
23116AG040LE	RONDELLES	79
23116AG050LE	RONDELLES	130
23116AG120LE	RONDELLES	10
23116TK040X	Rondelles plates	10
23116TK060X	RONDELLES PLATES	24
23118AG060LE	RONDELLES	200
231632ZJ	BOUCHONS FUSIBLE	18
23201AM0060T	CIRCLIPS	69
23310CA010015	GOUPILLES FENDUES	97
23310CA015012	GOUPILLES FENDUES	34
23310CA015015	GOUPILLES FENDUES	95
23310CA015020	GOUPILLES FENDUES	166
23310CA015025	GOUPILLES FENDUES	89
23310CA020015	GOUPILLES FENDUES	27
23310CA020020	GOUPILLES FENDUES	73
23310CA020025	GOUPILLES FENDUES	50
23310CA020030	GOUPILLES FENDUES	71
23310CA030030	GOUPILLES FENDUES	98
23310CA030035	GOUPILLES FENDUES	45
23310CA040050	Goupilles fendues	76
23340AK1020LE	ÉPINGLES DE FREINAGE	4
23350AC040LE	RONDELLES FREIN	8
23350AC050LE	RONDELLES FREIN	35
23350CA080	RONDELLES FREIN	19
23350CA100	Freins d'écrou.	10
23351AC060LE	RONDELLES FREIN	29
23351CA100	RONDELLES FREIN	7
2543624-001	LEVIERS	2
3160S99-84-002	FREINS D'ÉCROU	19
330A54-0212-22	RONDELLES	10
350A00-0120-73	ÉTIQUETTES	2
350A00-0120-95	ÉTIQUETTES	10
350A00-0138-32	MASSES	4
350A00-0241-22	ÉTIQUETTES "DANGER" (NOIRE)	4
350A08-3774-27	PLAQUES OBTURATRICES	2
350A0864450272	Capteur NR (nouveau modèle)	1
350A12-1373-21	SUPPORT D'ÉQUILIBRAGE	1
350A12-1394-20	VIS	2
350A21-1394-20	RESSORTS	4
350A23-0020-126	CALES INTRADOS	4
350A23-0020-127	CALES INTRADOS	6

P/N	Désignation	Qté
350A23-1030-20	RONDELLES	80
350A23-1030-21	RONDELLES	43
350A23-1030-22	RONDELLES	12
350A23-1049-20	RONDELLES CAOUTCHOUC	20
350A25-0030-53	RONDELLES ÉLASTIQUES	16
350A25-1093-24	GÂCHES SUP	2
350A25-1277-21	CALES LAMELLÉES	2
350A25-1310-43	SUPPORTS SUPÉRIEURS GAUCHE	2
350A25-1348-22	AXES ROTULES	2
350A25-1350-02	BARILLET SUPÉRIEUR GAUCHE	1
350A25-1350-05	BARILLET ARRIÈRE GAUCHE	1
350A25124820	RONDELLES D'USURE	10
350A27-1021-28	AXE ÉPAULE	1
350A27-1057-00	ENSEMBLE DE RONDELLES	7
350A27-1064-20	PLAQUETTES FREIN	6
350A27-1192-00	BALAI DE PÉDALE	1
350A27-1610-20	FOURREAU	1
350A27216820	Cale butée	1
350A31-2038-21	COLLERETTES D'ÉTANCHÉITÉ	6
350A31186120	Plaques d'équilibrage	9
350A31202520	BOUCHONS	2
350A32106027	Vis spéciales de levier BTA	4
350A32503920	CALES DE RÉGLAGE	12
350A33-2057-21	RONDELLES FREIN	6
350A33-2122-21	BAGUES FENDUES	2
350A34-1033-23	RONDELLES D'ÉQUILIBRAGE 3,8 G	5
350A34-1033-25	RONDELLES D'ÉQUILIBRAGE 5,6 G	5
350A37-1036-21	PLAQUETTES FREIN	19
350A37-1126-01	BRANCHE DE COMPAS	1
350A37-1162-00	ÉTRIERS DE BUTÉE RÉCIPROQUE	3
350A37-1190-20	CALES LAMELLÉES	11
350A37-1299-2001	TISSUS DE BUTÉE	8
350A37121220	CUVETTES	11
350A38-1022-21	RONDELLES LATÉRALES	6
350A38-1025-20	RONDELLES LONGITUDINALES	6
350A41-1027-23	VIS	40
350A57-1204-20	POIGNÉES COUPE FEU	2
350A57-1304-20	POIGNÉES FREIN ROTOR	1
350A58-1023-21	LAME EJECTRICE	1
350A61-1192-23	RONDELLES ISOLANTES	75
350A64-3146-21	SUPPORTS CÂBLAGE	2

P/N	Désignation	Qté
350A72-0317-04	ENS. PLAFONNIER ÉQUIPÉ ARRIÈRE	1
350A77-1148-20	706	2
350A89-1032-00	RENVOI	1
355A00-0500-87	ÉTIQUETTES	10
355A00-0500-AR23	ETIQ. CARBURANT AV. NOIRE	2
355A00-0500-AS23	ETIQ. CARBURANT AR. NOIRE	2
355A23201520	Axes spéciaux Fermeture Rapide	9
355A23201521	Axes de Fermeture Rapide	10
355A23201522	Axes spéciaux de fermeture Rapide	10
355A27-0073-22	RONDELLES	12
355A33-1095-20	ÉTIQUETTES	1
355A35-2007-20	AXES DE CARDAN	8
355A52-3025-20	JOINT	6
355A53-3005-20	RACCORD A PLANTER	1
355A530500AL51	Couvres joint	2
355A54-3004-20	EMBOUS	4
355A57-2184-20	JOINTS	3
355A57-2466-21	ARRÊT DE GAINÉ MOTEUR DROIT	1
355A57216002	MANETTE DE FREIN ROTOR	1
355A58-0517-35	JOINTS CAOUTCHOUC	7
355A58-0906-77	ÉTIQUETTES SYMBOLE NE PAS S'ACCROCHER	4
355A58-3017-01	ÉTANCHÉITÉ ENTRÉE D'AIR	1
355A58-3033-4001	PORTES DE VISITE	2
355A58-3033-58	PORTES DE VISITE	8
355A58-3055-22	JOINTS	5
355A58-3071-20	BUTTÉES DE VERROU	4
355A58-3073-20	SUPPORT RESSORT	1
355A58-3073-21	SUPPORTS RESSORT	2
355A58-3078-20	SUPPORTS	2
355A58-3078-21	SUPPORTS	2
355A61-5040-200	FAISCEAU DÉRIVE	1
355A61-5219-20	CACHES BORNES	2
355A62-5035-20	PROTECTEURS	2
355A6785410010	Faisceau débitmètre FH	1
355A72-3005-22	OBTURATEURS	4
355A72031527	Gasket (joint ventilation)	1
355A75-1354-05	COLLECTEUR CORPS HAUT GAUCHE	1
355A76-6060-4301	ROBINET DE SECOURS	1
355A76-6073-22	RACCORD	1
355A76-6090-20	ÉTIQUETTE	1
355A84-0524-20	CALES DE DÉPLIAGE	4

P/N	Désignation	Qté
355A84-0524-22	CALES DE DÉPLIAGE	8
3567-09DEA	RACCORD	1
356H2801-40	feu anti collision	1
365A00062021	ÉTIQUETTES	4
365A31-1859-20	RONDELLES ALUMINIUM	20
51401-07-127	VIS AUTO TARAUDEUSES	198
52.1.106	ARRÊTS DE GAINÉ	85
547167-00-001	PATTI WATSON	1
57303-150	FILS D'ATTACHE	10
6200KAA18T31SN	CONNECTEURS	2
640428-5	PRISES	14
640551-5	COUVERCLES THERMO PLASTIQUE	90
6849468-0806	Vis	2
6851501-160	PACKING	3
6851501-57	JOINTS GTM	5
6874924-2	ORIFICES DIFFUSER VENT	2
6874924-3	ORIFICES DIFFUSER VENT	2
704A31220094	CEINTURE PASSAGER	1
704A33633231	SUPPORT FILTRE	1
704A33640033	AMORTISSEURS (SUPPORT MOTEUR)	2
704A33651181	ROULEMENTS A BILLES	6
704A36-814-044	DIFFUSEURS DE LUMIÈRE	39
704A39811020	JOINT CX DOUBLE EFFET	1
704A43-6980-31	AXE EXPANSIBLE	1
706A31140004	Protecteurs (graisseur plateau de cde RAC).	15
85007-090-015	PASSES-FILS	100
85007-090-B20	PASSES-FILS	4
85007-130-015	PASSES-FILS	40
85007-200-030	PASSES-FILS	10
993101-155-6	TRESSES DE MÉTALLISATION	19
993503-005	TRESSE DE METALLISATION	1
A0164TK040S012X	VIS	7
A0164TK050S010X	VIS	8
A0164TK050S014X	VIS	13
A20621760	CACHES	9
AA59178-3	raccords de borne électrique	2
AJ6-60	VERROUS	4
AN500D4-4	SCREW	8
AN893-8D	BUSHING	2
AS3085-020	PACKING	1
AS3578-905	PACKING	4

P/N	Désignation	Qté
ASN52320BH040N	ÉCROUS	77
ASN52320BH080N	ÉCROUS HEXAGONAUX FRENE	8
ASN52320BH100N	ÉCROUS	16
ASNA0021-11N08	COLLIERS DE FIXATION	18
ASNA0021-15N20	COLLIERS	8
ASNA0021-25G04	collier	1
ASNA0021-25G05	colliers de fixation	5
ASNA0021-31S36	COLLIERS	3
ASNA0033-45	Collier de serrage	1
ASNA0045BC050L	ÉCROUS	10
ASNA0205BE08L3	SYSTÈME DE VERROUILLAGE	1
ASNA0229-605B	ÉTIQUETTE "NE PAS MARCHER"	1
C3655	ATTACHES	46
C3744	Attaches	95
C4910	COLLIERS	10
D4-99-138-070AV	AXES DE FERMETURE RAPIDE	10
DHS613-211.25	RACCORDEMENTS FLEXIRAC	12
DHS613-595.00	JOINTS ALU	42
DHS613-595.07	Joints alu	40
DHS621-100.05	JOINTS TORIQUES	3
DHS711-713.60	COSSES	20
DHS711-713.65	COSSES RONDES PRE-ISOLÉES	19
DHS711-825.63	CLIPS	10
DHS751-160.52	PASSES-FILS	20
DHS751-160.58	PASSES-FILS	10
DHS751-160.62	PASSES-FILS	6
DHS756-132A1020	ENTRETOISE	1
DHS775-160.20	VOYANT CARRE	1
DHS775-160.40	CORPS DE VOYANT	4
DHS775-160.42	VOYANT CARRE	1
DHS812-252.00	ÉTIQUETTES "DRAIN CIRCU. ANEMO"	3
DSBPZG1MSF	OPERCULE A CREVER	1
DW8-6-3	FUSIBLES 6,3 A	10
E0688-01	SUPPORTS DE COLLIER	7
E27487V2X18	GOUPILLES FENDUES	184
ECS2334BE060M	ÉCROUS	22
ECS2334BE080M	ÉCROUS HEXAGONAUX	1
EN2139-05010	RONDELLES	50
EN2367-37036	GOUPILLES FENDUES	221
EN3646WS6083ABN	Connectors	3
EN4113S06NH	COLLIERS	3

P/N	Désignation	Qté
HA23-0U63	FUSIBLE 0,63	9
HM10DGA100G	ÉCROUS HEXAGONAUX BAS	20
HM12DGA100	ÉCROUS HEXAGONAUX	2
MRNZ03.0	Maillons Chaîne rapide	13
MS21043-5	NUT	2
MS29561-262	JOINTS TORIQUES	5
MS9432-07	BOLT	4
NSA5319-04-012	GOUPILLES ÉLASTIQUES	97
NSA5319-04-015	GOUPILLES	18
NSA5319-05-018	GOUPILLES ÉLASTIQUES	110
NSA5319-09-020	GOUPILLES ÉLASTIQUES	50
NSA5319M07-018	GOUPILLES ÉLASTIQUES	100
NSA5319M09-018	GOUPILLES ÉLASTIQUES	100
NSA55134-104	RÉCEPTACLES	10
NSA9381500308	RACCORD	1
OR387BP	LAMPES	19
OR4032	LAMPES 12V40MA	30
OR632BP	LAMPES	20
PS3-1-2	VERROUS DE FERMETURE	54
RR165	SEGMENTS D'ARRÊT	10
RR468	SEGMENT D'ARRÊT	1
S6-400SS	RESSORTS DZEUS	15
SL854-M5C7C	ÉCROUS A SERTIR	10
SP112	PRISE JACK FEMELLE	1
STD959-48	Micros	4
XBAX050TL	PLAQUES D'OBTURATION	3

**d) Caisse D (79 kg) : pièces détachées**

P/N	Désignation	Qté
610	ROULEAU ANTI-DÉRAPANT 3M	1
200547-0	TUYAUTERIES SOUPLES	2
350A21-1348-35	ÉLÉMENTS COOPERE	2
350A21134836	TÔLES	2
350A25-1345-20	SUPPORTS DE JOINT GAUCHE	2
350A27195004	BIELLE VERTICALE LATÉRALE	1
350A54-0201-5951	TUYAUTERIES SOUPLES	3
355A21-0531-02	CONTREFICHES	4
355A21-0531-04	CONTRES FICHES	2
355A38-0031-00	BARRES DE SUSPENSION AVANT	2
355A38-0031-01	BARRES DE SUSPENSION ARRIÈRE	2

P/N	Désignation	Qté
355A52-0500-2051	TUYAUTERIES SOUPLES	2
355A530500AG51	Tuyauterie souple	1
355A54-0500-5851	TUYAUTERIES SOUPLES	2
355A58301423	AXES DE CHARNIÈRE	2
355A75-1300-7451	TUYAUTERIE SOUPLE	1
355A76-6025-23	HABILLAGE DESSUS PUPITRE	1
355A7660472401	Habillage PDB IFR bi pilote	1
4101NOIREP.2	PLAQUES CAOUTCHOUC CELLULAIRE	2
704A31-320-003	FILET DE SOUTE DROIT (NOIR)	1
704A31-320-004	FILET DE SOUTE GAUCHE (NOIR)	1
704A34-130-082	Commande flexible débit G/D	1
704A34-4122-60	TUYAUTERIES SOUPLES PRESSION	2
704A34-4122-66	TUYAUTERIE SOUPLE PRESSION	1
704A34130074	Commande anticipateur	1
704A34130164	CÂBLES SOUPLES GAÎNE A CHAPE GAUCHE	3
704A42713033	Kit Bras essuie glace	1
A2008	BANDE TEFLON	1
A7394-0294	TUYAUTERIE	1
ASNA3917E020	PLAQUE ÉLASTOMÈRE 969X960	1

**e) Caisse E (93 kg) : équipements**

P/N	Désignation	Qté	SN
6899253	PUMP & FILTER ASSY FUEL SINGLE ELEMENT	5	SERT110733 / T100796 / T1956 / T101451 / SERT110668
5050010902	DIRECTIONAL GYRO	2	22740 ./ 4927
01-0771110-04	RED LED POSITION / STROBE LIGHT ASSY	1	2814
066-1067-00	RÉCEPTEUR NAV KN53	2	11809 / 23215
066-1069-00	INDICATEUR DME KDI 572	2	5067 / 5799
066-3046-05	PLATEAU DE ROUTE	4	93170 / 20175 / 88003 / 40399
066-4010-00	RÉCEPTEUR NAV KNS 81	3	4465 / 2844 / 8099
069-01033-0201	KX 165A 8.33 KHZ	1	12991
16248-20	Antenne GPS	1	5341400
22A6000	TRANSMET TACHY	3	3399 / 50102 / 2180
2306-556-00-10	INDICATEUR JAUGEUR AVANT	1	1067
38210-490	Variometre en pieds	2	30833 / 3352
38399-490	ANÉMOMÈTRE	3	1298 / 3119 / 3547
39600-584	ALTICODEUR	1	875
4000504-0301	MÉCANISMES DE CDE ANTENNE	2	7477 / 1526
418-00487-003	boîtier électronique trim	1	501
419-00320-850	COUPLEUR DIRECTEUR DE VOL	1	868

P/N	Désignation	Qté	SN
454-00162-000	GYRO DE VERTICALE GV76-2	2	360 / 2424
46700-01	VARIOMETRES	2	649 / 670
5306-155-00-10	INDICATEURS PRESSION	2	706 / 708
61015-008-1	INDICATEURS COUPLE	2	460 / 575
7582-175-00-12	INDICATEUR TACHY	1	406
B18-945-22-28-2A	CHRONOMÈTRES	2	1023645 / 1002944
BXP6401-1-(01)	Mode S Transponder Class	1	236
G1 001 03	Min-Max Rotor Speed Alarm	1	1055
G13075.REV.--	DIMMER POWER SUPPLY	1	45
GA103	GÉNÉRATEUR DE LUMIÈRE	1	1656
H140JAM1	Horizon gyroscopique	1	6792 / 8801 / 10371

**f) carton 1 (6 kg) : pièces détachées**

P/N	Désignation	Qté
156416A	AXE	2
22125BC050024L	VIS	20
22208BC050016L	VIS TÊTE HEXA	70
22208BC050026L	VIS TÊTE HEXA	21
22220BC060015L	VIS TÊTE CYLINDRIQUE	5
22731BC050020M	AXES FILETÉS	10
22731BC080044M	AXES FILETÉS	3
23134AG080LE	RONDELLES	198
355A53302526	Supports radiateur.	4
365A31-1865-20	RONDELLES	10
A0164TK050S016X	VIS SPÉCIALES TÊTE LARGE	29

**g) carton 2 (12 kg) : pièces détachées**

P/N	Désignation	Qté
80631	JOINT 80631	1
800650	Contact.	28
6848194	CONNECTOR ASSY OIL TUBE POWER TURBINE	2
6853301	SUMP ASSY SCAVENGE OIL	1
23053320	Puisard d'huile.	1
23056115	SEAL OIL FITTING	13
396889728019	JOINT SIMPLE LÈVRE PITE	1
150205-2	COSSES	100
22125BC040008L	VIS	17
22125BC040056L	VIS TÊTE HEXA	9
22125BC100070L	Vis tête hexagonale.	1

P/N	Désignation	Qté
22126BC060028L	VIS TÊTE HEXA	8
22201BC060038L	VIS	1
22201BC120102L	VIS	20
22256TK040012X	VIS TÊTE FRAISÉE	4
22271BC040012L	VIS	20
22272TK050014X	VIS	5
22435BC080L	ÉCROUS HEXAGONAUX	10
22461BC120L	ÉCROUS	14
22462BC120L	ÉCROUS	7
22719BC040007L	AXES LISSES	5
22719BC050017L	AXES LISSES	2
22731BC080030M	AXES FILETÉS	11
22731BC080032M	AXE FILETE	1
22733BE120034M	AXES FILETÉS	2
23111AG030LE	RONDELLES	164
23111AG050LE	RONDELLES	107
23111CA060	RONDELLES	49
23134AG060LE	RONDELLES PLATES	24
23134TK120X	RONDELLES PLATES	8
23142AG060LE	RONDELLES PLATES	10
231632ZV	BOUCHONS	20
23201AM0200T	CIRCLIPS	4
23340CD1020	ÉPINGLES DE FREINAGE	4
23350AC080LE	RONDELLES FREIN	19
23350AC100LE	FREINS D'ÉCROU	12
3410-22	ANNEAUX	10
350A09-1006-00	KIT OF BALANCE	2
350A14-0030-20	RONDELLES PELABLES	15
350A21-1218-20	RONDELLES	74
350A21-1317-20	CALES LAMELLÉES	2
350A21-1375-21	RAMPE	1
350A21-1376-20	CALE	1
350A21-1377-20	EMBOUTS DE FROTTEMENT	3
350A23-0034-22	GOUSSETS	2
350A25-1371-31	CALES D'ÉTANCHÉITÉ	2
350A37-1064-20	ENTRETOISE	1
350A61-1192-20	RONDELLES ISOLANTES	50
350A65-5503-20	Rondelle de renfort	1
355A32-2030-20	CALES DE RÉGLAGE	5
355A35-2038-01	BUTÉE TOURNANTE PORTE ROULEMENT	1
355A53351520	TRAPPES DE VISITE FLECTOR	2

P/N	Désignation	Qté
355A58-3038-20	TISSUS DE BUTÉE	3
355A58303355	Plate seal support (tôle de fermeture)	2
355A61-5178-00	SHUNT	1
360A52-1112-20	JOINTS DE POMPE	22
38054-10	JOINTS VITON	10
53301-30-20BCL	Goupilles conique (amortisseur train)	60
57303-200	ATTACHES EN FIL DE NYLON	10
6PACN106	ÉCROUS	6
704A37721089	CONTACTEURS MANOMÉTRIQUES	2
81810-120-61D6	JOINTS TORIQUES	6
906BA	JOINTS TORIQUES	9
984427CA10	RONDELLES	10
993503-175	TRESSSES DE MÉTALLISATION	4
AN101007	VIS	5
AS3208-03	PACKING	8
AS3209-013	PACKING PREFORMED	46
AS3578-908	PACKING	15
ASN52320BH030N	ÉCROU HEXAGONAL FREINÉ	1
ASN52320BH050N	ÉCROUS	65
ASN52320BH070N	ÉCROUS	18
ASNA0021-35S16	COLLIERS DE FIXATION	4
ASNA0045BC080L	ÉCROUS	48
BPF15/16	BOUCHONS	39
BT2	PROFILÉ CAOUTCHOUC NOIR	1
DHS439-111.22	ÉCROUS DE ROULEMENT	4
DHS613-595.01	JOINTS ALU	49
DHS756-132A1025	ENTRETOISES TARAUDÉES	2
DKE9-12-16-1,5	GROMMET	100
E1RP2282S63	AMORTISSEURS	3
EN4201-050	COUPELLES D'APPUI	98
HA21-10U	FUSIBLES 10A	6
HA21-6U3	FUSIBLES 6,3A	4
HA23-10U	FUSIBLES 10A	8
HA23-16U	FUSIBLES 16A	5
HA23-2U5	FUSIBLES 2,5A	10
MBBN3403-12	MANCHONS	9
MS9218-12	VIS	2
MS9218-23	BOLT	6
MS9320-10	WASHER	4
N1,5-ALU	MANCHONS	79
NSA5319-05-012	GOUPILLES ÉLASTIQUES	108

P/N	Désignation	Qté
NSA5319-05-015	GOUPILLES ÉLASTIQUES	1
NSA5319-05-030	GOUPILLES ÉLASTIQUES	5
NSA5319-10-050	GOUPILLES ÉLASTIQUES	10
NSA55144-003	RONDELLES	90
NSA55144-101	RONDELLES DE RETENUE	296
NSA55166-001	FERMETURES RAPIDES	5
NSA936507TG0408	COSSES RONDES NON ISOLÉES	5
PC3-1-2	VERROUS DE FERMETURE	5
S1689-1DG	DEMI-COLLIERS	4
SL212M5-1	ÉCROUS A FREINAGE	20
XBAX050TL	RONDELLES FREIN	100

#### h) carton 3 (29 kg) : pièces détachées

P/N	Désignation	Qté
80631	JOINT 80631	1
800650	Contacts	28
6843610	PACKING	10
6848194	CONNECTOR ASSY OIL TUBE POWER TURBINE	2
6853301	SUMP ASSY SCAVENGE OIL	1
6856986	POPET & SEAT ASSY ANTI-ICING VALVE	2
6859177	TUBE ASSY FUEL PUMP TO CONTROL	1
6859880	NUT	52
6870736	RING PISTON SPLIT	2
23001819	NOZZLE ASSY PRESSURE OIL POWER TURBINE	1
23053320	Puisard d'huile.	1
23056115	SEAL OIL FITTING	13
4700710980	JOINTS	10
4700711570	GLOBE 6783410521	1
4700770240	GLOBE 610-6152	1
6795703721	LAMPES	5
396889728019	JOINT SIMPLE LÈVRE PITE	1
1-163038-9	BOÎTIERS	95
133800L19	AGRAFES	97
150205-2	COSSES	100
22125BC040008L	VIS	17
22125BC040056L	VIS TÊTE HEXA	9
22125BC040068L	VIS	8
22125BC050022L	VIS	17
22125BC060026L	VIS TÊTE HEXAGONALE	18
22125BC100070L	Vis tête hexagonale	1

22125TK050016X	VIS	30
22126BC050054L	VIS	8
22126BC050070L	VIS	4
22126BC060026L	VIS	8
22126BC060028L	VIS TÊTE HEXA	8
22201BC050005L	VIS TÊTE HEXAGONALE	90
22201BC050072L	VIS TÊTE HEXA	7
22201BC060038L	VIS	1
22201BC080020L	VIS TÊTE HEXAGONALE	4
22201BC120080L	VIS TÊTE HEXA	8
22201BC120102L	VIS	20
22201TK050003X	VIS TÊTE HEXAGONALE	20
22201TK050004X	VIS TÊTE HEXAGONALE	48
22220BC050022L	VIS	10
22252BC050020L	VIS	13
22256TK040012X	VIS TÊTE FRAISÉE	4
22271BC040012L	VIS	20
22272TK050014X	VIS	5
22294BC025020L	VIS TÊTE CYLINDRIQUE	2
22435BC080L	ÉCROUS HEXAGONAUX	10
22461BC120L	ÉCROUS	14
22462BC120L	ÉCROUS	7
22542K040	ÉCROUS HEXAGONAUX	34
22719BC040007L	AXES LISSES	5
22719BC050017L	AXES LISSES	2
22731BC050016M	AXES FILETÉS	10
22731BC050028M	AXES FILETÉS	10
22731BC080030M	AXES FILETÉS	11
22731BC080032M	AXES FILETÉS	1
22733BE120034M	AXES FILETÉS	2
23039030-03	CLAMP	10
23111AG030LE	RONDELLES	164
23111AG050LE	RONDELLES	107
23111CA060	RONDELLES	49
23112AG050LE	RONDELLES PLATES	100
23119AG120LE	RONDELLES	110
23134AG060LE	RONDELLES PLATES	24
23134TK120X	RONDELLES PLATES	8
23142AG060LE	RONDELLES PLATES	10
231632ZV	BOUCHONS	20
23201AM0200T	CIRCLIPS	4
23310CA010012	GOUPILLES FENDUES	110

23340AK1530LE	ÉPINGLES DE FREINAGE	8
23340CD1020	ÉPINGLES DE FREINAGE	4
23350AC080LE	RONDELLES FREIN	19
23350AC100LE	FREINS D'ÉCROU	12
23350AC180LE	FREINS D'ÉCROU	19
3202-36	CALOTTES	5
330A54-0212-23	AM1-AA-A02LECTOR DIA,20	10
3410-22	ANNEAUX	10
341A25104003	SUPPORTS ÉTIQUETTE	4
341A66-1166-03	BOUCHONS	3
350A09-1006-00	KIT OF BALANCE	2
350A13-1114-22	CALES	8
350A13-1116-20	VIS	4
350A14-0030-20	RONDELLES PELABLE	15
350A21-1218-20	RONDELLES	74
350A21-1317-20	CALES LAMELLÉES	2
350A21-1375-21	RAMPE	1
350A21-1376-20	CALE	1
350A21-1377-20	EMBOUTS DE FROTTEMENT	3
350A23-0034-22	GOUSSETS	2
350A23-4016-20	VIS	6
350A25-0100-34	JOINTS MOUSSE	2
350A25-1006-60	JOINTS	3
350A25-1265-29	CORPS DE GÂCHE GAUCHE	1
350A25-1346-20	PATINS	9
350A25-1346-22	PATINS NOIRS	2
350A25-1371-31	CALES D'ÉTANCHÉITÉ	2
350A25137165	RONDELLES SPÉCIALES	100
350A27-1014-21	FREINS D'ÉCROU	4
350A27-1018-00	JEUX DE RONDELLES DE RÉGLAGE	90
350A27-1018-27	RONDELLES DE RÉGLAGE	11
350A27-1021-23	AXES ÉPAULÉ	4
350A27-1051-00	JEUX DE RONDELLES DE RÉGLAGE	2
350A27-1053-21	BAGUES	2
350A27-1061-20	BAGUES	6
350A27-1066-20	VIS BUTÉE PERCÉE	14
350A27-1369-20	RONDELLES	2
350A27-2573-20	RONDELLES SPÉCIALES	7
350A27105021	Bagues	7
350A27126520	PALIER	4
350A31188800	TRESSSES DE MÉTALLISATION	3
350A32-1060-38	VIS SPÉCIALES PROTÉGÉES FLE	13

350A32-1060-42	VIS SPÉCIALES PROTÉGÉES FLE	3
350A32106041	VIS SPÉCIALES PROTÉGÉES FLE	6
350A33-1093-20	ENTRETOISES	4
350A33-1094-20	VIS	2
350A33-2154-22	RONDELLES FIL FREIN SUR MRA	3
350A37-1064-20	ENTRETOISE	1
350A37-1159-20	PLAQUETTES	30
350A37-1244-20	VIS SPÉCIALES STRAFLEX	6
350A37-1245-20	VIS SPÉCIALES STRAFLEX	6
350A37-1268-20	RESSORTS	2
350A37-1515-20	ÉTRIERS	13
350A41-1048-21	ENTRETOISES TITANE	30
350A41-1099-20	GARNITURES INF AR TRAIN HAUT	2
350A55100521	JOINTS	16
350A57-1058-20	RONDELLES FREIN	10
350A58-1031-21	GRIFFES	4
350A61-1192-20	RONDELLES ISOLANTES	50
350A61119225	RONDELLES ISOLANTES	25
350A62-1154-20	CALES ISOLANTES	3
350A62-1155-20	CALES ISOLANTES	1
350A63-1137-21	JOINTS	3
350A65-5503-20	Rondelle de renfort	1
350A76-1009-20	SUPPORTS PITOT	2
350A84-0044-20	BAGUES SUPÉRIEURES	2
350A84-0045-20	BAGUES INFÉRIEURES	3
355A23-0532-21	JOINTS CARÉNAGE EXTRÊME AV	10
355A27-0065-20	ENTRETOISES	5
355A32-2030-20	CALES DE RÉGLAGE	5
355A35-2038-01	BUTÉE TOURNANTE PORTE ROULEMENT	1
355A53351520	TRAPPES DE VISITE FLECTOR	2
355A54-3043-20	DÉFLECTEURS	4
355A57-2168-00	JEUX DE RONDELLES	8
355A57-2170-07	POIGNET DÉBIT DROITE	1
355A57-2189-20	RONDELLES DE RÉGLAGE	6
355A57-2198-21	CRANS FREIN ROTOR	2
355A58-3038-20	TISSUS DE BUTÉE	3
355A58-3043-00	VERROUS HARTWELL ÉQUIPÉS	5
355A58303355	Plate seal support(tole de fermeture)	2
355A61-5178-00	SHUNT	1
355A66-5022-2101	SUPPORT ÉQUIPÉ	1
355A75-1220-21	SUPPORTS BÂCHE GAUCHE	2
356H28-01	FEU ANTI-COLLISION	1

360A52-1112-20	JOINTS DE POMPE	22
366A54-1001-20	RACCORDS MISE A LAIR	2
38054-10	JOINTS VITON	10
53301-30-20BCL	Goupilles conique (amortisseur train).	60
57303-200	ATTACHES EN FIL DE NYLON	10
58-2-009	SERRES CÂBLE	35
6849468-0805	BOLT	24
6874924-1	ORIFICES DIFFUSER VENT	2
6874924-4	ORIFICES DIFFUSER VENT	2
6PACN106	ÉCROUS	6
700-7219	LAMPES MINIATURES	40
703A91-0003-23	RESSORTS	4
703A92-0205-03	OBTURATEURS PRISE STATIQUE	6
704A34114036	EMBOUTS SPÉCIAUX	9
704A34114039	EMBOUTS DE ROTULE BIELLE	15
704A34543000	BOUCHONS MAGNÉTIQUES	2
704A36216000	DÉTECTEURS	3
704A37721089	CONTACTEURS MANOMÉTRIQUES	2
704A47720099	CIRCUIT IMPRIME DE DETEC	1
706A31670018	ŒILLETS	36
706A31690001	BUTÉES ÉLASTIQUES	8
706A33-698-034	JOINTS SIMPLES	5
706A36521002	RELAIS	1
81810-120-61D6	JOINTS TORIQUES	6
81811-060	BAGUES D'ÉTANCHÉITÉ	34
8636A	BOUTONS POUSSOIR	2
906BA	JOINTS TORIQUES	9
984427CA10	RONDELLES	10
993503-004	TRESSSES DE MÉTALLISATION	33
993503-074	TRESSSES DE MÉTALLISATION	9
993503-175	TRESSSES DE MÉTALLISATION	4
A0023C06R45N-W	BROCHES A BILLES	3
A0164TK050024X	VIS SPÉCIALES TÊTE LARGE	52
A0164TK050S022X	VIS SPÉCIALES TÊTE LARGE	30
AE6-105	BOULON CREUX AVEC PRI,PRES	2
AN101007	VIS	5
AN121662	PIN , STRAIGHT , HEADED	5
AS3208-03	PACKING	8
AS3209-013	PACKING PREFORMED	46
AS3209-113	PACKING PREFORMED	14
AS3209-122	JOINTS TORIQUES	8
AS3209-126	JOINTS TORIQUES	40

AS3578-908	PACKING	15
ASN52320BH030N	ÉCROUS HEXAGONAUX FREINÉS	1
ASN52320BH050N	ÉCROUS	65
ASN52320BH060N	ÉCROUS HEXAGONAUX FREINÉS	54
ASN52320BH070N	ÉCROUS	18
ASN52320BH120N	ÉCROUS	58
ASNA0021-35S16	COLLIERS DE FIXATION	4
ASNA0045BC080L	ÉCROUS	48
ASNA0194CA08PC	RACCORDS ADAPTATEUR	4
BPF15/16	BOUCHONS	39
BT2	PROFILE CAOUTCHOUC NOIR	1
C4908	COLLIERS DE FIXATION	10
CA3200-18	Calottes	68
CA3200-22	EMBOUTS	3
CA3200-26	EMBOUTS	7
DHS439-111.22	ÉCROUS DE ROULEMENT	4
DHS613-595.01	JOINTS ALU	49
DHS613-595.05	JOINTS ALU	89
DHS613-595.09	JOINTS PLATS ALU	34
DHS711-713.80	COSSES RONDE PRE-ISOLÉE	15
DHS756-132A1025	ENTRETOISES TARAUDÉES	2
DKE9-12-16-1,5	GROMMET	100
DS0522	LAMPES DS0522	10
DS07-3S059	CONNECTEUR MINIATURE	1
E1RP2282S63	AMORTISSEURS	3
ECS2334BE120M	ÉCROUS HEXAGONAUX	6
EN2023R12L	ROTULES A GARNITURE	3
EN2267-010A004S	CÂBLES ELECTR.	2
EN2586-12	RONDELLES FREIN	5
EN2997RS61005BN	CONNECTEURS	3
EN4113S08NH	COLLIERS DE FIXATION	10
EN4201-050	COUPELLES D'APPUI	98
H1-24V70W	LAMPES	3
HA21-10U	FUSIBLES 10A	6
HA21-6U3	FUSIBLES 6,3A	4
HA23-10U	FUSIBLES 10A	8
HA23-16U	FUSIBLES 16A	5
HA23-2U5	FUSIBLES 2,5A	10
HB10	PORTES FUSIBLES	2
MBBN3403-12	MANCHONS	9
MS27980-1N	ATTACHES A PRESSION	43
MS27980-6N	ATTACHES A PRESSION	42

MS27980-7N	ATTACHES A PRESSION	7
MS35265-45	VIS	4
MS9218-12	VIS	2
MS9218-16	BOLT	10
MS9218-23	BOLT	6
MS9320-10	WASHER	4
MS9372-019	GASKET	36
MS9432-05	BOLT	154
MS9432-06	BOLT	40
MS9687-07	VIS TÊTE HEXA	6
N1,5-ALU	MANCHONS	79
NAS509-7	NUT	26
NSA5319-05-012	GOUPILLES ÉLASTIQUES	108
NSA5319-05-015	GOUPILLE ÉLASTIQUE	1
NSA5319-05-030	GOUPILLES ÉLASTIQUES	5
NSA5319-10-050	GOUPILLES ÉLASTIQUES	10
NSA55133-104	FERMETURES RAPIDES	11
NSA55144-003	RONDELLES	90
NSA55144-101	RONDELLES DE RETENUE	296
NSA55166-001	FERMETURES RAPIDES	5
NSA936507TG0408	COSSES RONDES NON ISOLÉES	5
NY-3P-34-4-50	BOUTONS POUSSOIR	20
PC3-1-2	VERROUS DE FERMETURE	5
PF3-1-2-38	VERROUS	24
S1689-1DG	DEMI-COLLIERS	4
SB4011	INTERRUPTEUR	1
SL212M5-1	ÉCROUS A FREINAGE	20
SL854-M5F10C	ÉCROUS A SERTIR	10
SPT06E16-26PWSR	CONNECTEURS SPT	3
XBAX050TL	RONDELLES FREIN	100

**i) carton 4 (14 kg) : pièces détachées**

P/N	Désignation	Qté
3101-80A	ANTENNES VOR/LOC	2
350A07127971	STL RECHANGE	1
355A6586362001	SUPPORTS NUS POLYCARBONATE	2
355A77-0530-05	BACS DE RÉCUPÉRATION SOUS BTP	2
706A39821056	JOINT DE GLACE	1
706A39821060	JOINTS DE GLACE	5

**j) carton 5 (9 kg) : pièces détachées**

P/N	Désignation	Qté
350A08-4126-0501	AÉRATEUR COMBINE ÉQUIPÉ	1
350A23-1063-20	JOINTS AUTO ADHESIF	4
350A25-1095-21	BIELLE A GAZ	3
350A25-1366-00	BIELLE A GAZ	1
350A33-2145-01	PRIS DANS	2
350A37116920	COUPELLE DE RETENUE	1
355A53-3025-24	SUPPORT INTERIEUR	5
355A53-3025-25	SUPPORT EXTERIEUR	1
355A61-5217-01	CIRCUIT IMPRIME 13 ALPHA	1
355A72-3003-01	TUYAUTERIE EQUIPEE	1
704A33633303	DEMI PALIER LAMIFIE PALE AR	4
704A34-4160-51	TUYAUTERIE SOUPLE GAUCHE	1
704A34621006	Elément filtrant hydraulique	2
E0043-6COP	COLLIER DE FRETTAGE	80
E0043-6COM	COLLIER DE FRETTAGE	28

**k) carton 6 (14 kg) : pièces détachées**

P/N	Désignation	Qté
4237	TRESSE DE MÉTALLISATION	14
22126BC050028L	VIS	14
22126BC050028L	Vis tête hexa	14
22129BC080060L	VIS	8
22201TK080066X	VIS	4
350A27-1312-01	SABOT DE FRICTION	1
350A33-2140-20	AXE DE BALANCIER	1
350A37-1131-20	AXE ÉPAULE	4
350A57-1058-21	RONDELLE FREIN	9
350A61-1840-38	PLAQUETTE INDICATRICE FRANÇAISE	2
355A52-3012-20	LEVIER INFÉRIEUR	1
355A75-1343-00	BOUCHON EQ	3
704A33220046	ÉCHANGEUR THERMIQUE	4
704A33633244	TRESSE DE MÉTALLISATION	12
704A36841004	PLAFONNIER LISEUSE	1
70AL08-A	PLAFONNIER LECTEUR DE CARTE	1
856DRH100-00-10	JEU COMPLET DE JOINTS	2
ASNA0045BC120L	ÉCROU HEXAGONAL	9
ASNA0045BC140L	ÉCROU HEXAGONAL	20
ASNA0045BC200L	ÉCROU	46
E0080-02-10C	RACCORD COUDE	4

P/N	Désignation	Qté
PM22675	INTERRUPTEUR	2

**l) Carton 7 (23,5 kg) : pièces détachées**

P/N	Désignation	Qté
6895171	Clapet anti-retour carburant	3
6898947	FILTRE A HUILE GTM	4
350A0880000072	Axe et ferrure de porte coulissante	1
350A25-1350-01	BARILLET CENTRAL	1
350A27-1582-01	PLAQUE D'OBTURATION CO-PILOTE	2
350A34-1000-01	ENSEMBLE FLECTOR BAGUE	1
350A41-1027-20	VIS	45
350A41-1076-20	PATINETTE	6
355A27-0082-00	Ensemble levier équipé	1
355A52-3019-00	PURGE	7
355A58-0513-78	JOINTS	3
355A59-3000-00	TUYAUTERIE	1
432ROUGE	INDICATEUR DE DÉRAPAGE	1
706A39-8210-61	JOINT DE GLACE	2

**m) carton 8 (29 kg) : équipements & pièces détachées**

P/N	Désignation	Qté	SN
6899093	EXITER ASSY IGNITION HIGH ENERGY	2	UY14380010 / UY07498486
1302-80A	ANTENNE FOUÉ	1	
22125BE080044L	VIS	6	
22208BC060020L	Vis tete hexa	8	
22453BC100L	ECROU	10	
23134AG120LE	RONDELLE	16	
31026-110	Servo-Commande principale	1	240
350A25-1006-6501	PLAQUE DE FERMETURE	1	
350A25-3020-20	FERRURE SUPPORT DE GALET	2	
350A31-1854-21	VIS SPECIALE	6	60669 / 71686 / 71524 / 67191 / 71835 / 71860
350A32-5010-00	BOITIER MOBILE EQUIPE	2	
350A37-1057-20	BANDE ADHESIVE AUTO-LUBRIFIANTE	5	
355A32-2019-02	DISQUE FREIN	1	
355A52-0512-01	COUDE EJECTEUR GAUCHE	1	
355A52-0512-02	COUDE EJECTEUR D	1	
355A58-3046-05	MODULE VERROU ARRIERE	1	
355A61-2690-00	CIRCUIT IMPRIME 3X	1	
355A84-0521-23	DEMI SUPPORT DROIT	2	

P/N	Désignation	Qté	SN
355A84052122	Demi support inferieur gauche	1	
418-00579-006	Calculateur PA	1	424
490GC01AY06	Boitier électrique	1	432
704A33633124	ROTULE ETANCHE CLASSE 1	3	
704A43230006	MOTEUR REDUCTEUR	1	
706A39821057	JOINT DE GLACE	3	
706A39821062	JOINT DE HUBLLOT INFERIEUR	3	
706A39821065	Joint de plancher cabine (ALT SEC-JPB3750)	9	
744-098-1	INDICATEUR DEBIMETRE	1	214
ASNA0199-030	gain de protection feu	1	
ASNA2154C02	GRENOUILLERE	30	

**n) Carton 9 (22,5 kg) : pièces détachées**

P/N	Désignation	Qté
040-11651-990	GLACE COULISSANTE DROITE	1
332A27-2114-21	CACHE	1
350A21-1348-32	TOLE	1
355A23-0532-01	Capot avant	1
355A54-3000-19	TUYERE COTE DROIT	1
355A54-3028-00	TUYAUTERIE MOTEUR DROIT	1
355A54-3028-01	TUYAUTERIE EQUIPEE	1
355A54300014	Sortie Tuyère G	1
355A58-0511-0301	ENS CAPOT BTP SUPERIEUR DROIT	1
355A58-3033-0601	CONDUIT DE REFROIDISSEMENT	1
355A72-3002-04	TUYAUTERIE	1
355A72-3003-00	TUYAUTERIE EQUIPEE	1
355A72-3003-02	TUYAUTERIE EQUIPEE	1
355A72-3003-03	TUYAUTERIE EQUIPEE	1
355A72-3003-04	TUYAUTERIE EQUIPEE	1
355A72-3003-08	TUYAUTERIE EQUIPEE	1
704A34-402013	TUYAUTERIE SOUPLE	1
704A34412260	TUYAUTERIE SOUPLE	1
704A34412261	TUYAUTERIE SOUPLE	2
704A42713034	BALAI D'ESSUIE GLACE	16
R860022	SEAL	0

**o) carton 10 (25,5 kg) : pièces détachées**

P/N	Désignation	Qté
6870035	TUBE ASSY GOVERNOR TO FUEL CONTROL	1

P/N	Désignation	Qté
6877277	TUBE ASSY AIR FUEL CONTROL TO ACCUMULATOR	1
23057137	TUBE ASSY GOVERNOR PY TO FUEL CONTROL	1
23060818	LEAD ASSY SPARK IGNITER	2
040-11399-190	DEFLECTEUR	1
350A25-1635-2002	HUBLLOT SUPERIEUR GAUCHE	1
350A32-1063-20	JOINT PLAT	11
350A32-1063-22	JOINT PLAT	2
350A77-1285-25	SUPPORT EXTERIEUR D	1
355A52-3004-20	JOINT	2
355A58-0516-84	JOINT	4
355A61-5129-21	FACE INT	2
704A33220047	ECHANGEUR THERMIQUE	1
704A33691018	REDRESSEUR VENTILAT	1
704A39821028	JOINT DE PORTE	5
704A39821029	JOINT DE PORTE	1
704A39821039	JOINT DE PORTE	1
706A39821064	JOINT DE HUBLLOT SUPERIEUR	3
734GC01Y01	ENSEMBLE ELECTRONIQUE	1
DHS212-720-20	TUBE RILSAN	2
M250-10141	LINER ASSY COMBUSTION	1

**p) Carton 11 (43 kg) : équipements et pièces détachées**

P/N	Désignation	Qté	SN
704A46101012	GÉNÉRATRICE DEMARREUR	2	220909v SN 2295 / SN 6025
100569	AXE DE VOLET	2	
100571	BOUTON RESSORT	2	
6784174000	EMBOUT	2	
130852-1	MODULE DE MASSE	3	
1X6-64C8	JOINT TORIQUE	2	
22125BC050014L	VIS TETE HEXA	16	
22201BE060012L	VIS TÊTE HEXA	2	
22201TK060022X	VIS TÊTE HEXA	6	
22208BC060024L	VIS	10	
22252BC050015L	VIS TÊTE FRAISÉE	3	
22453BC080L	ÉCROU HEXAGONAL A CRÉNEAUX	5	
23112TK060X	RONDELLE PLATE	4	
23112TK080X	RONDELLE PLATE	2	
23119AG060LE	RONDELLE PLATE	20	
23119TK080X	RONDELLE PLATE	24	
23119TK120X	RONDELLE PLATE	2	

P/N	Désignation	Qté	SN
23202AM0340T	SEGMENT D'ARRET	8	
350A12-1294-22	MASSE	4	
350A12136221	ENTRETOISE	2	
350A13102220	CALE PELABLE	1	
350A13102221	CALE PELABLE	1	
350A32050002	FREIN MOTEUR	1	
350A37-1264-20	CALE LAMELLEE	1	
350A37121020	VIS SPÉCIALE	3	
350A41-1016-72	TÔLE D'USURE ARRIÈRE COURTE	4	
350A41-1046-21	TÔLE D'USURE COURTE AVANT	4	
350A41-1055-20	TÔLE D'USURE	8	
355A12141021	PLAQUETTE DE SERRAGE	11	
355A32-0700-02	POMPE A HUILE	1	
355A58-0517-62	JOINT	2	
355A58303420	JOINT	2	
355A75-1330-03	BACHE HYDRAULIQUE GAUCHE	1	
355A75-1330-04	BACHE HYDRAULIQUE DROITE	1	
355A91-0053-02	FERRURE	2	
52607NOIR	RIVET PLASTIQUE	100	
535-03B10C	FREIN D'ECROU	10	
702A40003420	ENTRETOISE	2	
704A33651075	ROULEMENT VENTILATEUR	2	
704A34415129	TUYAUTERIE	2	
704A39811029	JOINT	2	
704A39821031	Joint de Porte	1	
704A41110045	Poignée cyclique	2	
706A39821059	JOINT DE GLACE	6	
81810-051-23B7	JOINT TORIQUE	5	
A0212CG20E2AR	EMBOUT A ROTULE SUR BILLES	2	
ASNA0033-036	COLLIER DE SERRAGE	2	
DSR58877-1015	JOINT RACLEUR	2	
DSR58879-1009	JOINT	3	
E0043-1B0P	CABLE COUPLER	12	
E0043-2C0P	COLLIER DE FRETTAGE	1122	
E0043-3C0P	COLLIER DE FRETTAGE	25	
E0043-4C0P	COLLIER DE FRETTAGE	218	
E0043-5C0P	COLLIER DE FRETTAGE	16	
E0043-7B5	COLLIER	48	
M250-10045	TUBE ASSY COMPRESSOR DISCHARGE AIR	1	
MS28775-027	Joint Torique	17	
MS29561-010	JOINT TORIQUE	1	

P/N	Désignation	Qté	SN
MS3367-2-9	strap tie	12	
MS3367-3-9	Strap tie	42	
MS3367-6-9	Collier de frettage	42	
OR6839	LAMPES	8	
SR22SR810B90A	JOINT TORIQUE	6	
TY5234M	TYRAP	34	
TY527M	COLLIERS DE SERRAGE HAUTES PERFORMANCES	19	

**q) Carton 12 (9 kg) : équipement et pièces détachées**

P/N	Désignation	Qté	SN
704A37634015	SONDE TEMPERATURE HUILE	1	2567
182647-1	CONNECTEURS	8	
22126BE080094L	VIS TÊTE HEXA	4	
22201BC120100L	VIS TÊTE HEXAGONALE	6	
22209BC100010L	VIS TÊTE HEXA	16	
22252BE120036L	VIS TÊTE FRAISÉE 100	7	
23111AG120LE	RONDELLES	60	
23116AG080LE	RONDELLES	160	
23340AK30130LE	ÉPINGLES DE FREINAGE	8	
350A0847150099	LOT DE REPÈRES	6	
350A23-0020-39	BANDE TEFLON COLLABLE	2	
350A25-0030-54	CALES LAMELLÉES	3	
350A27-1021-31	PIN AXE	2	
350A33-1096-20	PLAQUETTES	4	
350A33-2154-20	RONDELLES FREIN	3	
350A35-1070-20	ÉPINGLES DE FREINAGE	32	
350A38-1023-20	VIS LONGITUDINALES	4	
350A38-1023-21	VIS LATÉRALES	4	
350A38-1024-20	RONDELLES	16	
355A53-3011-02	PIPES TUYAUTERIE ÉQUIPÉE	2	
355A58-3002-2101	ÉQUERRES ÉQUIPÉES	9	
355A58-3017-25	JOINTS	4	
355A61-5376-20	MOUSSE PORTE FUSIBLES	1	
365A31185920	Rondelles spéciale alu (MRP)	28	
706A34629006	FILTRES	2	
81810-190-20B8	JOINTS TORIQUES	10	
993503-204	TRESSSES DE MÉTALLISATION	4	
ASNA0033-028	COLLIERS DE SERRAGE	7	
ASNA0044BC080L	Écrous hexagonaux à créneaux (flector)	41	

P/N	Désignation	Qté	SN
BT4	PROFILE CAOUTCHOUC NOIR	1	
DHS711-825-65	CLIPS PRE-ISOLÉ	50	
DHS775-240.10	VOYANTS CARRÉS	6	
E0536-02	DIODE	5	
E0541-10	CÂBLES CONNECTION PROLONGATEUR RED	15	
ECS203-62	PLAQUETTES INDICATRICES	5	
MS29513-157	JOINTS TORIQUES	6	
SLW40442M50BP	SYSTÈMES DE VERROUILLAGE	5	

**r) Carton 13 (13 kg) : pièces détachées**

P/N	Désignation	Qté
151680-9	BOÎTIER	22
22209BC030006L	VIS tête hexagonale (capot servocommande)	20
22256BC050014L	VIS	10
22272BC030008L	VIS	40
22272BC030010L	VIS	10
22272BC030026L	VIS	11
22272BC040012L	VIS TÊTE BOMBÉE	11
22272BC040014L	VIS	4
22272BC050022L	VIS	15
ASNE0689-03	SUPPORTS DE COLLIER	36
NSA55132-104	AXES DE FERMETURE	30
NSA55132-105	AXES DE FERMETURE	17
NSA55132-106	Axes de fermeture (Dzeus)	35
NSA55132-107	Axes de fermeture (Dzeus).	20

**s) carton 14 (4 kg) : équipement et pièces détachées**

P/N	Désignation	Qté.	SN
038072-05	ELEMENT ASSEMBLY	5	SN 725188-02
23088583	FILTER ASSY AIR FILTER PC	2	
31-2059-1	LAMPE	2	
350A0733250072	Caisson de confinement en kit	1	
355A57-2632-00	SUPPORT	2	
MS29513-137	PACKING	22	

**t) Carton 15 (6 kg) : pièces détachées**

P/N	Désignation	Qté.
23054604	GASKET BLEED CONTROL JOINT	116

P/N	Désignation	Qté.
23089960	VALVE ASSY ANTI-ICING	1
31307611007	PLAQUETTES DE COMPENSATION	5
22125BC050044L	VIS TÊTE HEXAGONALE	28
22252TK050024X	VIS	13
350A23-1030-23	RONDELLES TORLON	180
350A23-4017-22	RONDELLES SABOT DE DÉRIVE	20
350A25-1106-03	ENS SERRURE GAUCHE	1
350A32-1060-40	VIS SPÉCIALES PROTÉGÉE FLECT	23
350A34-1015-22	PALIER DE TRANSMISSION	6
355A32-2086-20	PLATES	5
355A57-2472-21	RESSORTS	8
355A75138720	RONDELLES D'APPUI	2
704A34-5420-12	BOUCHONS DE REMPLISSAGE	2
ASNA0033-019	COLLIERS DE SERRAGE	10
ASNA0033-217	COLLIERS DE SERRAGE	1
ASNA0045200BCL	ÉCROUS HEXAGONAUX	11
ASNA0205BE08L2	SYSTÈME DE VERROUILLAGE	1
ASNA0243M10018	EXTENSEURS-SANDOW	2
DHS211-132.01	BANDE ADHÉSIVE NOIRE	1
DHS795-108.01	CONNECTEURS CO-AXIAL	9
EN2240-307	lampes	19
EN3155-019F2018	CONTACTS A SERTIR	14
EN3646WS61006BN	CONNECTEUR	1
EN3660-004W10A	RACCORD	1
NSA55167-001	FERMETURES RAPIDES	39
R18-20B9	JOINTS R18-20B9	6

**u) Carton 16 (4 kg) : pièces détachées et équipements**

P/N	Désignation	Qté.	SN
31-2059-1	LAMPE	2	
350A0733250072	Caisson de confinement en kit	1	
23088583	FILTER ASSY AIR FILTER PC	2	
MS29513-137	PACKING	22	
038072-05	ELEMENT ASSEMBLY	5	SN 725188-02
355A57-2632-00	SUPPORT	2	

**v) Carton 17 (9 kg) : pièces détachées**

P/N	Désignation	Qté.
350A35-1059-01	ENS. FLECTORS LIAISON	3
365A31-1899-20	RONDELLES SPÉCIALES	12
350A25-1084-2001	FOURREAU ÉQUIPÉ	1
702A40-0031-20	COLLIERS DE PÉREMPTION	207
ASNA0194CA06PC	RACCORDS ADAPTATEURS	4
355A77-0530-40	SUPPORTS	4
350A21-1217-01	CHARNIÈRES PORTE DE SOUTE	4

P/N	Désignation	Qté.
800619	OBTURATEUR	15
22201BC060008L	VIS TÊTE HEXAGONALE	127
22256CM050012	Vis TÊTE FRAISÉE	30
355A58-3002-2001	ÉQUERRES ÉQUIPÉES	4
350A25-1275-21	AXES	7
355A27-2368-20	BAGUES	6
350A27-1016-20	VIS TENDEUR	1
350A21-1429-20	ANNEAUX	5
365A31-1924-21	RONDELLES SPÉCIALES	16
704A39-8210-36	JOINTS CACHE POUSSIÈRES	2
355A84-0524-24	CALES D'ÉPAISSEUR	14
23350AC070LE	FREINS D'ÉCROU	48
355A61-5117-25	BOUCHONS	2
350A27-1062-00	JEUX DE RONDELLES DE RÉGLAGE	12
350A27-1191-23	PALIER	1
22129BC080100L	VIS TÊTE HEXAGONALE	2
350A37-1024-20	VIS SPÉCIALES	6
350A27-1060-24	BAGUES	8
355A58-3033-38	GOUSSETS DE FERMETURE	3
ASNA0045-140BCL	écrous hexa créneau	16
DA-99-138-060AV	AXES FERMETURE RAPIDE	10
130743-1	DOUILLES CONTACT	100
350A12-1361-21	VIS DE BUTÉE	2
HP14BCL100	ÉCROU	1
355A53-0500-AK	JOINTS	6
HP14BCL100G	ÉCROUS	2
22220BE080024L	VIS TÊTE CYLINDRIQUE	24
22201TK060006X	VIS TÊTE HEXAGONALE	28
350A27-1060-27	BAGUE	18

**w) Carton 18 (3 kg) : pièces détachées**

P/N	Désignation	Qté.
355A25201102	UNIT . VENTILATION	1
355A61-5208-25	HABILLAGE GAUCHE	1
355A61-5208-22	HABILLAGE D	1
350A37-1191-21	RONDELLE ANTI-CORROSION	3
23079072	SEAL	31

**x) Carton 19 (5 kg) : pièces détachées**

P/N	Désignation	Qté.
704A33-699-011	SOUFFLET DE PROTECTION	5
AS3208-05	PACKING PREFORMED	24
350A37-1025-20	RONDELLE	1
22462BC100L	ECROU	2
23118TK050X	RONDELLE	1
6844169	TUBE ASSY FUEL CONTROL TO FIRSESHIELD	1
355A75-1220-20	SUPPORT DE BACHE DROITE	2
EN2240A7512-24	LAMPE	17
ASNA0205BE13L2	SYSTEME DE VERROUILLAGE	2
23079054	SEAL PLAIN ENCASED	5
350A31-1873-20	VIS	27
150SG1093	RESSORT	4
704A34114041	EMBOUT A ROTULE PAS A GAUCHE	12
DHS411-099.5004	VIS	2
ASNA0022-71N22	Collier	1
23116CA060	RONDELLE	14
22271BC040028L	VIS	7
355A58-3050-26	CALE ELASTOMERE 15x23	18
ASNA0021-11N06	COLLIER DE FIXATION	32
2-5445	CONTACTEUR	2
1-480305-0	BOITIER	5

**y) Carton 22 (86 kg) : outillages**

P/N	Désignation	Qté.
355A91-5865-01	Ensemble Maintien GTM	1
350A93-3311-00	Maintien Bague Plateau de commande tournant	1
350A98-0001-00	Clé de serrage Fixation dérive	1
703A94-1130-01	TAB réglage Incidence pale	1
23083912	Outillage Allison (Qt 2)	1
23083918	Outillage Insertion joint à lèvres (Qt 2)	1
/	Carton AS-1	1
/	Carton AS-3	1
/	Carton AS-6	1
/	Carton AS-2	1
/	Carton AS-4	1
/	Carton AS-5	1
/	Carton AS-7	1
355A94-2745-01	Trousse Réglage Commandes de vol	1
350A94-2700-05	Trousse Réglage Commandes de vol	1
/	Valise Ensemble Tuyauteries de vidange	1

P/N	Désignation	Qté.
36796941	Valise Dépose joint Allison n°1	1
36796941	Valise Dépose joint Allison n°2	1
703A95-0520-01	Tuyau de vidange	1
355A91-5440-00	Élingue Moteur	1
350A91-3105-02	Élingue MRP Starflex	1

**z) Cartons 25 (5 kg), 26 (5 kg), 27 et 32 : pièces détachées**

P/N	Désignation	S/N	Qté.	localisation
350A41107921	Tube	sans	1	CARTON 25 (5kg)
350A-08348111	Capitonnage	S/O	1	CARTON 26
350A3-1147-0001	AXES	M52143 /M65402 /M65417 /M53701 /M53575 /M39384	6	CARTON 27
/	équipements avioniques	/	1	Carton 32
/	kit Bas Niveau de Lumière (BNL)	/	1	Carton 32

**B – pièces détachées, équipements et outillages à réparer ou à re-certifier**

**aa) Caisse H (83 kg) : optionnels flottabilité de secours**

Désignation	P/N	Qté.	S/N
Bouteille Flottabilité	200740-2	1	567
Ballon Flottabilité Droit	200734-0	1	2963
Ballon Flottabilité Gauche	200733-0	1	2908
Mât de Treuil	/	1	/

**ab)Caisse F (38 kg) : ensembles mécaniques**

Désignation	P/N	Qté.	S/N
BTA	350A33-0200-05	1	MA1494
Corps Moyeu Arrière	350A33-2119-05	1	MA02328
Ensemble Plateau de commande	350A33-02030-00	1	SAR32

**ac) Carton 20 (17 kg) : ensembles mécaniques**

Désignation	P/N	Qté.	S/N
Ensemble Plateau Cyclique Fixe	350A37-1004-10	1	S1796
Ensemble Plateau Cyclique Mobile	350A37-1004-10	1	S737

**ad) Carton 21 (34 kg) : équipements avioniques**

Désignation	P/N	Qté.	S/N
Transmetteur jaugeur Arrière	64757-101-2	1	876
Batterie de secours	EE0033	1	2704
Jaugeurs	64751-101-1	2	1238 / 2963
Génératrices Démarreur	150SG117Q	2	5674 / 6784

**ae) Cartons 23 (34 kg) et 24 (5 kg) : équipements**

Désignation	P/N	Qté.	S/N	localisation
batteries	1606-1	2	C01510 / 201802906	carton 23
Réservoir métallique	350A53-1081-0230	1	/	carton 24

**af) Palette 28 : outillages**

Désignation	P/N	Qté.	S/N
Ensemble braquage tabs	703A94-1130-01A	1	S/O
Valises test PA	418-65211-052	2	23 / 24
Valise test Trim	CEL84-22-40-00	1	1059
Air data accessories	ADA350-5-612	1	S/O
Valise test Trim	CEL84-22-40-00	1	1066
Banc de charge	703A94621000	1	S/O
Valises test étoupille	703A97-6705-00	2	473 / 696
Valise test hydropneu	HLA8085	1	14.10.0749Q
Mégohmmètre	NEGGER MIT320	1	1034
Extracteur	6796941-204	1	/

**ag) Palette 29 : équipements**

Désignation	P/N	Qté.	S/N
Potence de treuil	350A84-0011-01	1	S/O
Capot inf intermediaire G	355A21-0522-08A1	1	S/O
Capot inf intermediaire Dt	355A21-0522-09A1	1	S/O
Bâche hydraulique	355A75-1330-03	1	S/O

**ah) Palette 30 : équipements**

Désignation	P/N	Qté.	S/N
Régulateur turbine libre	2549170-1	1	HR46450
Régulateurs carburant	23070606	2	87251199 / BR58784
Extincteur capot	861390	1	52302
Pompe de gavage	P94C16-602	1	20833
Vanne de décharge	23053176	1	FF41378

Désignation	P/N	Qté.	S/N
Filtre à huile GTM	6898947	1	13724
Régulateur TL	23076061	1	HR46204
Servocommandes	31026-010	3	6 / 520 / 641
Ensemble carter compresseur	23057142	1	SET28293
Indicateur NG	7582-175-00-12	1	823
Boîtier de ré-allumage	5018111011	1	518
Contacteur manométrique	64301-030-1	1	1564
Transmetteur débitmètre	704A37670009	1	4640
Sensor assy (capteur équipé)	355A72-3023-00	2	1611 / 2168
Génératrices démarreur	150SG117Q	2	3092 / 6785
Manche cyclique pilote	350A27-1565-040L	1	/
Récepteur indicateur KR21	066-1021-01	3	5875 / 6221 / 6300
Radio magnetic indicator	066-3038-00	1	1101
Récepteur ADF KR87	066-01072-00	1	40656
E/R KN63	066-10-70-01	1	13446
VHF	VHF-22B	1	22451
Digital display com	622-6520-004	1	9714
VHF homing	ZG2	1	1020
GPS	13824-12-0110	1	2450299
Navigation receiver	066-1067-00	1	9990
Convertisseur	071-1041-01	1	55857
VOR/LOC	066-4009-00	1	12029
ATC transpondeur	066-1062-00	1	85158
Adaptateur téléphone	PTA12-100	1	85378
Extincteurs capot	861390	4	830 / 19257 / 19267/ 53813
Mécanisme de commande antenne	4000504-0301	1	7500
Vanne de décharge	23053176	1	FF44563
Nav ordinateur VOR/LOC/RN AV	066-4010-00	1	2364
VHF transceiver	064-1054-30	1	24216
E/R DME	066-1070-01	1	2001
Indicateur KDI572	066-1069-00	1	5794
Indicateur KI204	066-3034-02	1	6166

**ai) Caisse 31 : ensemble mécanique**

Désignation	P/N	Qté.	S/N
Étoile Starflex	3111901	1	M5265

**aj) Colis 33 et 34 : équipements**

<b>Désignation</b>	<b>P/N</b>	<b>Qté.</b>	<b>S/N</b>	<b>localisation</b>
Sièges pilote	77125805	2	S/O	colis 33
Ballon Flottabilité Droit	200734-0	1	2689	colis 34
Ballon Flottabilité Gauche	200733-0	1	2934	colis 34
Atterrisseurs à ski	704A31450007	2	S/O	colis 34

**ANNEXE 2 A**

**SOUMISSION**

Appel d'offres du **20/06/2025**

**Pour la vente du lot n° 1  
hélicoptère AS 355F2 n° 5026 – F-ZBAC et pièces afférentes**

Le soussigné

intervenant :

- en mon nom personnel
- en qualité de représentant légal de la société :

Demeurant à :

Courriel :

Téléphone :

**1°/ DÉCLARE** me porter acquéreur du lot n°1 : hélicoptères AS 355F2 n° 5026, immatriculé **F-ZBAC** et **pièces afférentes**, identifiés à l'article 1<sup>er</sup> du cahier des charges particulières aux conditions suivantes :

Prix principal (hors taxe domaniale) de : .....€

Taxe forfaitaire de 6% calculée sur la base du prix principal précité, soit .....€

Prix total de vente (taxe domaniale comprise) .....€

Cette offre est valable jusqu'au : .....  
(offre au minimum valable 2 mois à compter de la date de la vente)

**2°/ M'ENGAGE** en cas d'acceptation de l'offre précitée :

- à verser le **prix indiqué plus la taxe forfaitaire de 6 %** au Comptable Spécialisé du Domaine, Les Ellipses - 3, avenue du Chemin de Presles, 94 417 SAINT-MAURICE Cédex dans les 8 jours de la notification de l'approbation de cette soumission par le Domaine ;
- à enlever l'hélicoptère au plus tard le
- à ne formuler aucune réclamation en ce qui concerne les biens vendus, la vente étant consentie sans garantie d'aucune sorte ;10/09/2025
- et à me conformer à toutes les clauses et conditions du Cahier des Charges particulières ci joint, dont je déclare avoir pris connaissance et auquel je confère valeur contractuelle,

SOUMISSION APPROUVÉE AUX CONDITIONS SUIVANTES :

- PRIX PRINCIPAL DE :

- TAXE FORFAITAIRE DE **6% EN SUS**,

- SOIT UN PRIX TOTAL DE VENTE DE

SAINT- MAURICE, le

Pour le Directeur de la DNID

Fait à \_\_\_\_\_ le,

Mention manuscrite : "*lu et approuvé*"  
(signature et cachet)

**ANNEXE 2 B**

**SOUMISSION**

Appel d'offres du **20/06/2025**

**Pour la vente du lot n° 2  
hélicoptère AS 355F2 n° 5156 – F-ZBAD et pièces afférentes**

Le soussigné

intervenant :

- en mon nom personnel
- en qualité de représentant légal de la société :

Demeurant à :

Courriel :

Téléphone :

**1°/ DÉCLARE** me porter acquéreur du lot n°2: hélicoptères AS 355F2 n° 5156, immatriculé **F-ZBAD** et **pièces afférentes**, identifiés à l'article 1<sup>er</sup> du cahier des charges particulières aux conditions suivantes :

Prix principal (hors taxe domaniale) de : .....€

Taxe forfaitaire de 6% calculée sur la base du prix principal précité, soit .....€

Prix total de vente (taxe domaniale comprise) .....€

Cette offre est valable jusqu'au : .....  
(offre au minimum valable 2 mois à compter de la date de la vente)

**2°/ M'ENGAGE** en cas d'acceptation de l'offre précitée :

- à verser le **prix indiqué plus la taxe forfaitaire de 6 %** au Comptable Spécialisé du Domaine, Les Ellipses - 3, avenue du Chemin de Presles, 94 417 SAINT-MAURICE Cédex dans les 8 jours de la notification de l'approbation de cette soumission par le Domaine ;
- à enlever l'hélicoptère au plus tard le 10/09/2025
- à ne formuler aucune réclamation en ce qui concerne les biens vendus, la vente étant consentie sans garantie d'aucune sorte ;
- et à me conformer à toutes les clauses et conditions du Cahier des Charges particulières ci joint, dont je déclare avoir pris connaissance et auquel je confère valeur contractuelle,

SOUMISSION APPROUVÉE AUX CONDITIONS SUIVANTES :

- PRIX PRINCIPAL DE :

- TAXE FORFAITAIRE DE 6% EN SUS,

- SOIT UN PRIX TOTAL DE VENTE DE

SAINT- MAURICE, le

Pour le Directeur de la DNID

Fait à \_\_\_\_\_ le,

Mention manuscrite : "*lu et approuvé*"  
(signature et cachet)

## ANNEXE 2 C

### SOUSSION

Appel d'offres du 20/06/2025

**Pour la vente du lot n° 3  
hélicoptère AS 355F2 n° 5298 – F-ZBEK et pièces afférentes**

Le soussigné

intervenant :

- en mon nom personnel
- en qualité de représentant légal de la société :

Demeurant à :

Courriel :

Téléphone :

**1°/ DÉCLARE** me porter acquéreur du lot n°3 : hélicoptères AS 355F2 n° 5298, immatriculé **F-ZBEK et pièces afférentes**, identifiés à l'article 1<sup>er</sup> du cahier des charges particulières aux conditions suivantes :

Prix principal (hors taxe domaniale) de : .....€  
Taxe forfaitaire de 6% calculée sur la base du prix principal précité, soit .....€  
Prix total de vente (taxe domaniale comprise) .....€

Cette offre est valable jusqu'au : .....  
(offre au minimum valable 2 mois à compter de la date de la vente)

**2°/ M'ENGAGE** en cas d'acceptation de l'offre précitée :

- à verser le **prix indiqué plus la taxe forfaitaire de 6 %** au Comptable Spécialisé du Domaine, Les Ellipses - 3, avenue du Chemin de Presles, 94 417 SAINT-MAURICE Cédex dans les 8 jours de la notification de l'approbation de cette soumission par le Domaine ;
- à enlever l'hélicoptère au plus tard le 10/09/2025
- à ne formuler aucune réclamation en ce qui concerne les biens vendus, la vente étant consentie sans garantie d'aucune sorte ;
- et à me conformer à toutes les clauses et conditions du Cahier des Charges particulières ci joint, dont je déclare avoir pris connaissance et auquel je confère valeur contractuelle,

SOUSSION APPROUVÉE AUX CONDITIONS SUIVANTES :

- PRIX PRINCIPAL DE :
- TAXE FORFAITAIRE DE 6% EN SUS,
- SOIT UN PRIX TOTAL DE VENTE DE

SAINT- MAURICE, le

Pour le Directeur de la DNID

Fait à \_\_\_\_\_ le,  
Mention manuscrite : "*lu et approuvé*"  
(signature et cachet)

**ANNEXE 2 D**

**SOUSSION**

Appel d'offres du **20/06/2025**

**Pour la vente du lot n° 4  
hélicoptère AS 355F2 n° 5299 – F-ZBEL et pièces afférentes**

Le soussigné

intervenant :

- en mon nom personnel
- en qualité de représentant légal de la société :

Demeurant à :

Courriel :

Téléphone :

**1°/ DÉCLARE** me porter acquéreur du lot n°4: hélicoptères AS 355F2 n° 5026, immatriculé **F-ZBEL et pièces afférentes**, identifiés à l'article 1<sup>er</sup> du cahier des charges particulières aux conditions suivantes :

Prix principal (hors taxe domaniale) de : .....€  
Taxe forfaitaire de 6% calculée sur la base du prix principal précité, soit .....€  
Prix total de vente (taxe domaniale comprise) .....€

Cette offre est valable jusqu'au : .....  
(offre au minimum valable 2 mois à compter de la date de la vente)

**2°/ M'ENGAGE** en cas d'acceptation de l'offre précitée :

- à verser le **prix indiqué plus la taxe forfaitaire de 6 %** au Comptable Spécialisé du Domaine, Les Ellipses - 3, avenue du Chemin de Presles, 94 417 SAINT-MAURICE Cédex dans les 8 jours de la notification de l'approbation de cette soumission par le Domaine ;
- à enlever l'hélicoptère au plus tard le 10/09/2025
- à ne formuler aucune réclamation en ce qui concerne les biens vendus, la vente étant consentie sans garantie d'aucune sorte ;
- et à me conformer à toutes les clauses et conditions du Cahier des Charges particulières ci joint, dont je déclare avoir pris connaissance et auquel je confère valeur contractuelle,

SOUSSION APPROUVÉE AUX CONDITIONS SUIVANTES :

- PRIX PRINCIPAL DE :
- TAXE FORFAITAIRE DE 6% EN SUS,
- SOIT UN PRIX TOTAL DE VENTE DE

SAINT- MAURICE, le

Pour le Directeur de la DNID

Fait à \_\_\_\_\_ le,

Mention manuscrite : "*lu et approuvé*"  
(signature et cachet)

**ANNEXE 2 E**

**SOUMISSION**

**Appel d'offres du 20/06/2025**

**Pour la vente du lot n° 5  
équipements, pièces détachées et outillages  
d'hélicoptère de type AS 355**

Le soussigné

intervenant :

- en mon nom personnel
- en qualité de représentant légal de la société :

Demeurant à :

Courriel :

Téléphone :

**1°/ DÉCLARE** me porter acquéreur du lot n°5 : **équipements, pièces détachées et outillages d'hélicoptère de type AS 355** identifiés à l'article 1<sup>er</sup> du cahier des charges particulières aux conditions suivantes :

Prix principal (hors taxe domaniale) de : .....€  
Taxe forfaitaire de 6% calculée sur la base du prix principal précité, soit .....€  
Prix total de vente (taxe domaniale comprise) .....€

Cette offre est valable jusqu'au : .....  
(offre au minimum valable 2 mois à compter de la date de la vente)

**2°/ M'ENGAGE** en cas d'acceptation de l'offre précitée :

- à verser **le prix indiqué plus la taxe forfaitaire de 6 %** au Comptable Spécialisé du Domaine, Les Ellipses - 3, avenue du Chemin de Presles, 94 417 SAINT-MAURICE Cédex dans les 8 jours de la notification de l'approbation de cette soumission par le Domaine ;
- à enlever l'hélicoptère au plus tard le 10/09/2025.
- à ne formuler aucune réclamation en ce qui concerne les biens vendus, la vente étant consentie sans garantie d'aucune sorte ;
- et à me conformer à toutes les clauses et conditions du Cahier des Charges particulières ci joint, dont je déclare avoir pris connaissance et auquel je confère valeur contractuelle,

SOUMISSION APPROUVÉE AUX CONDITIONS SUIVANTES :

- PRIX PRINCIPAL DE :
- TAXE FORFAITAIRE DE 6% EN SUS,
- SOIT UN PRIX TOTAL DE VENTE DE

SAINT- MAURICE, le

Pour le Directeur de la DNID

Fait à \_\_\_\_\_ le,  
Mention manuscrite : "*lu et approuvé*"  
(signature et cachet)